

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**lundi 31 mars 2025
à 18 h 45**

**PUBLICATION
DES DELIBERATIONS**

■ * * * * * ■

Mise en ligne sur le site internet le 8 avril 2025

Conseil d'administration

lundi 31 mars 2025 à 18 heures 45
Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme

LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

1. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance**
2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du mardi 4 mars 2025 - Approbation**
3. **STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme - Budget primitif 2025**
4. **STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis - Vote du budget prévisionnel 2025**
5. **STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025**
6. **STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Affectation des résultats - Etat de réalisation des recettes et des dépenses 2023 (ERRD) par le Conseil départemental de Loir-et-Cher**
7. **STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher**
8. **STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) - Subvention 2025 à l'Amicale territoriale vendômoise**
9. **TARIFS / STRATEGIE FINANCIERE : Thés dansants - Tarifs des consommations à compter du 1^{er} avril 2025**

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-01	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
- 1 ex. Dossier séance

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Stéphanie Roux-Brindeau, directrice générale adjointe de Vendôme, secrétaire de séance.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-02	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du mardi 4 mars 2025 - Approbation

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
- 1 ex. Dossier séance

EXPOSÉ :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 4 mars 2025 doit être approuvé par l'assemblée.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 4 mars 2025, transmis par voie dématérialisée le mardi 25 mars 2025.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-03	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme - Budget primitif 2025

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSE :

Suite aux orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat lors du conseil d'administration du 4 mars 2025 (délibération n° CCD20250304-06), le budget primitif 2025 du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme est arrêté ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**1. Les recettes de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €				
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 321 103,00 €	1 137 455,90 €	1 329 990,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	31 368,00 €	12 221,00 €	278 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante					2 100,52 €	0,00 €
Total des recettes de gestion courante	1 955 911,99 €	1 695 456,34 €	1 575 831,36 €	1 352 471,00 €	1 151 777,42 €	1 607 990,00 €
76 - Produits financiers						0,00 €
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €		3 076,00 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 554,98 €	598 540,00 €	461 140,00 €
(A) Total des recettes réelles de fonctionnement	1 958 760,06 €	1 697 796,34 €	3 039 485,50 €	1 951 025,98 €	1 753 393,42 €	464 480,00 €
042 - Amortissements						0,00 €
Sous total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	517 749,02 €	0,00 €
(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement	2 026 251,34 €	1 708 899,03 €	3 221 586,13 €	2 468 775,00 €	2 271 142,44 €	2 072 470,00 €

2. Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 232 979,00 €	1 042 464,22 €	1 383 585,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	551 491,00 €	536 047,31 €	386 295,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	637 280,00 €	620 150,67 €	284 040,00 €
Total dépenses de gestion courante	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	1 642 093,07 €	2 421 750,00 €	2 198 662,20 €	2 053 920,00 €
66 - Charges financières						0,00 €
67 - charges spécifiques			73,00 €	509,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €			0,00 €
(C) Total dépenses réelles de fonctionnement	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	2 687 166,07 €	2 422 259,00 €	2 198 662,20 €	1 000,00 €
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	16 516,00 €	15 461,59 €	17 550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement				30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	46 516,00 €	45 461,59 €	17 550,00 €
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €
(D) TOTAL	2 015 148,65 €	1 526 798,40 €	2 703 837,11 €	2 468 775,00 €	2 244 123,79 €	2 072 470,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
TOTAL CHAPITRE 10	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
165- Cautions		0,00 €			
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement				30 000,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	988,00 €	990,00 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €		
28181 : install. Générales agencements divers			930,64 €	935,00 €	1 610,00 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	5 241,00 €	4 100,00 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	761,00 €	1 167,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	3 351,00 €	4 443,00 €
TOTAL CHAPITRE 040	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	16 516,00 €	17 550,00 €
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	75 745,67 €	75 271,19 €	70 814,03 €	70 814,03 €	
TOTAL GENERAL	102 044,91 €	93 353,46 €	90 667,58 €	121 730,03 €	17 550,00 €

2. Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
165- Cautions					
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				25 000,00 €	5 550,00 €
2181- Installations générales agencements			16 074,24 €	9 000,00 €	
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €		50 000,00 €	
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			5 000,00 €	2 000,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	8 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	24 730,03 €	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;
Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif 2025 en recettes et en dépenses par chapitre ;
- d'autoriser le président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - fonctionnement : 7,5 % ;
 - investissement : 7,5 %.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.
Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

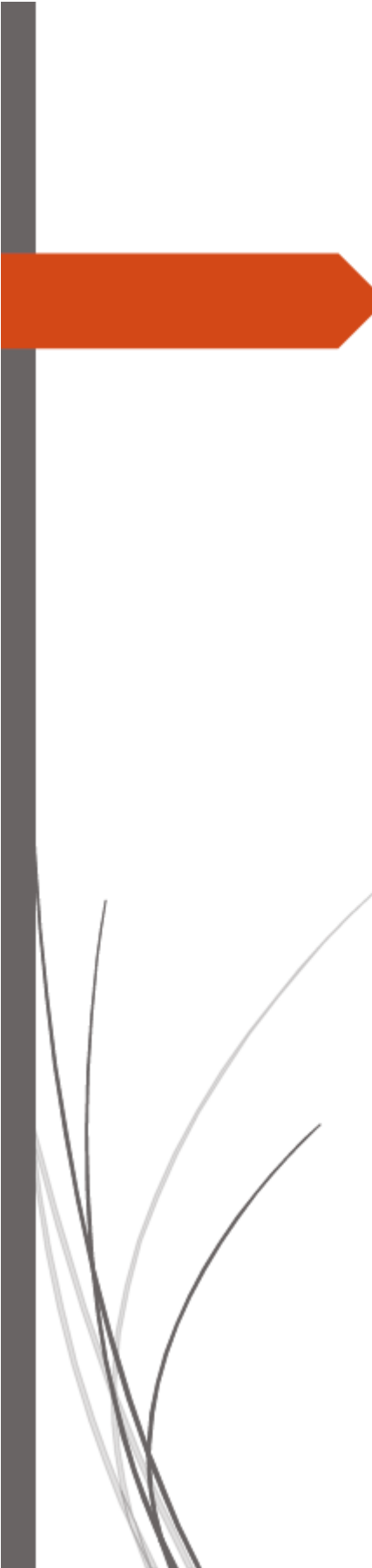
POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance, Stéphanie ROUX-BRINDEAU	La Vice-présidente, Yolande MORALI
---	---------------------------------------

PJ : note synthétique et budget primitif 2025



Note synthétique présentation du budget primitif 2025



CCAS



Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1. Présentation du CCAS	3
2. Présentation générale du budget	3
3. Section de fonctionnement	4
3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	4
3.2. Les recettes des budgets annexes	5
3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	5
3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes.....	8
4. Section d'investissement	8

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a démontré que le soutien financier de la commune est un atout pour le CCAS. Son soutien financier au CCAS lui permet de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

Ce budget doit veiller à limiter l'augmentation du montant de la subvention de la ville sans remettre en cause les principaux axe d'interventions du CCAS.

Nos objectifs :

Un des enjeux de l'année 2025 sera de retrouver un modèle économique permettant un retour à l'équilibre financier structurel pour les budgets annexes en 2025

- Accompagner les évolutions des organisations et fonctionnements de nos établissements
- Evaluer nos actions actuelles à l'égard des personnes âgées notamment celle liée à la lutte contre l'isolement
- Maitriser ses dépenses de fonctionnement en analysant les postes de dépenses pour rechercher des économies
- Améliorer le taux d'occupation des logements pour se faire il faut améliorer la communication et la visibilité de nos établissements dans le département (organisation de portes ouvertes, diffusion de flyers auprès de nos partenaires, présence sur les réseaux sociaux ...)
- Améliorer le taux d'occupation supérieur à 90% sur tous les établissements
- Politique environnementale sur la qualité de vie et de l'air ;
- Renforcement de la sécurisation des locaux ;
- Renforcer nos partenariats avec les établissements ou centres de santé sur le territoire
- Répondre aux besoins du territoire, étudier et renforcer l'offre de chambres d'EHAD en hébergement temporaire
- Rejoindre le GCSMS du Loir et Cher
- Optimisation et recherche de financement extérieur (appels à projets) ;
- Maintien des subventions aux associations ;
- Maitrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées ;
- Demander la transformation de l'offre de FAS en EAM

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

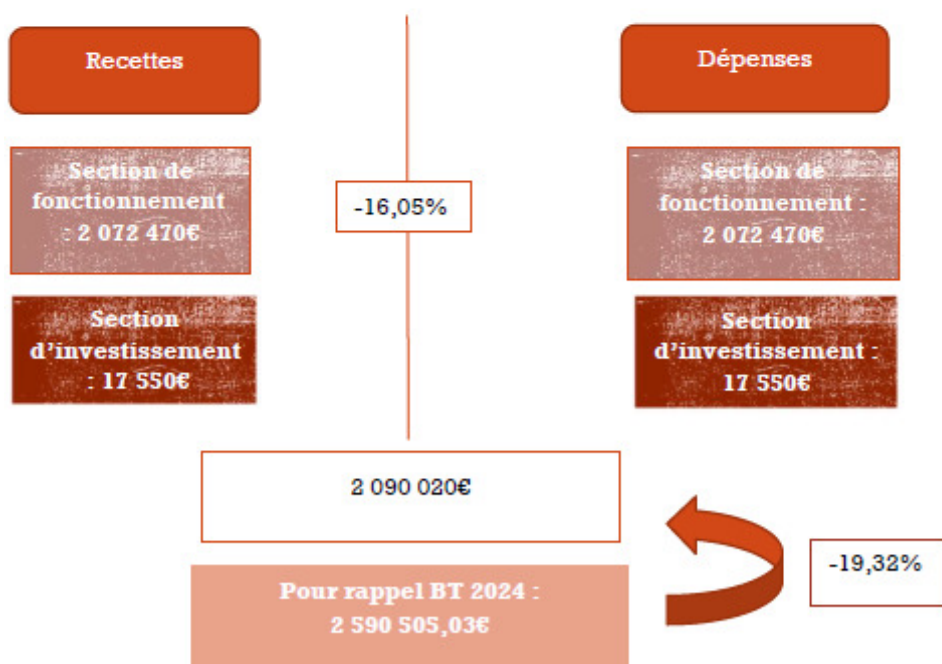
Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2025 s'élève toutes sections confondues à 2 090 020€ contre 2 590 505.03€ au budget primitif 2024 (BP + DM) ce qui représente une baisse d'environ 19,32%.

Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :

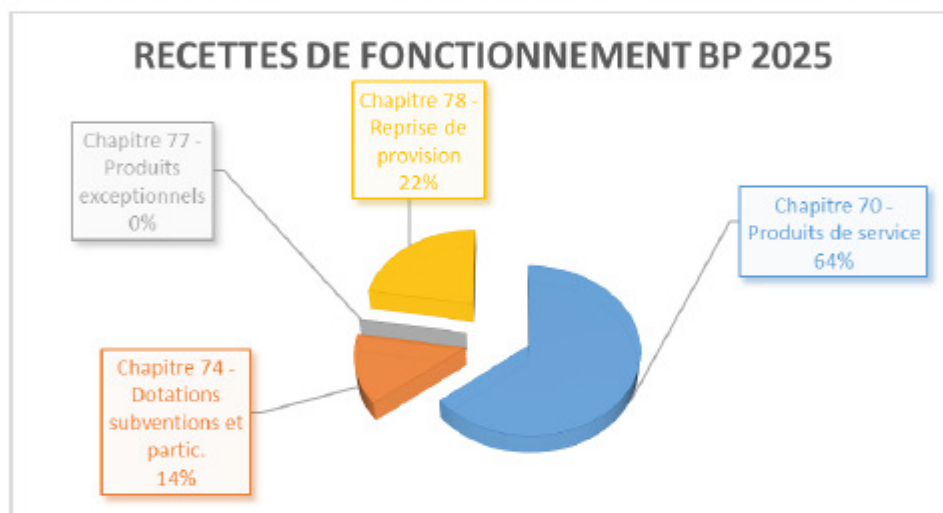


Le budget 2025 est présenté sans reprise de résultat.

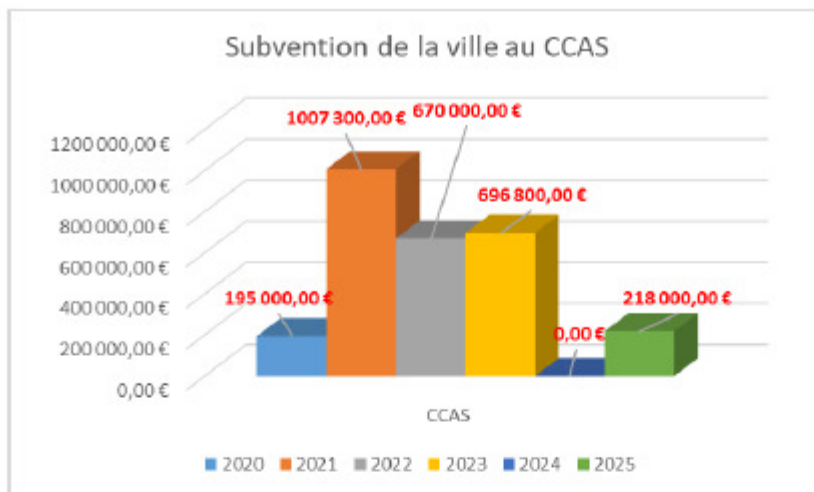
3. Section de fonctionnement

3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €				
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 321 103,00 €	1 137 455,90 €	1 329 990,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	31 368,00 €	12 221,00 €	278 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante					2 100,52 €	0,00 €
Total des recettes de gestion courante	1 955 911,99 €	1 695 456,34 €	1 575 831,36 €	1 352 471,00 €	1 151 777,42 €	1 607 990,00 €
76 - Produits financiers						0,00 €
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €		3 076,00 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 554,98 €	598 540,00 €	461 140,00 €
(A) Total des recettes réelles de fonctionnement	1 958 760,06 €	1 697 796,34 €	3 039 485,50 €	1 951 025,98 €	1 753 393,42 €	464 480,00 €
042 - Amortissements						0,00 €
Sous total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	517 749,02 €	0,00 €
(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement	2 026 251,34 €	1 708 899,03 €	3 221 586,13 €	2 468 775,00 €	2 271 142,44 €	2 072 470,00 €



Evolution du soutien financier de la ville au CCAS



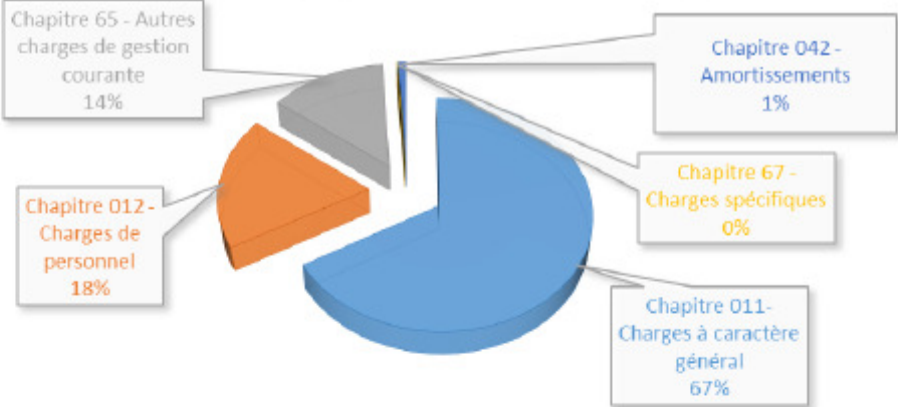
3.2. Les recettes des budgets annexes

Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	378 226,93 €	385 274,12 €	387 832,86 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 802 900,44 €	2 358 238,52 €	3 173 564,86 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	592 508,57 €	620 679,46 €	613 492,21 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	244 737,84 €	247 335,44 €	239 769,91 €	479 935,18 €	325 061,00 €

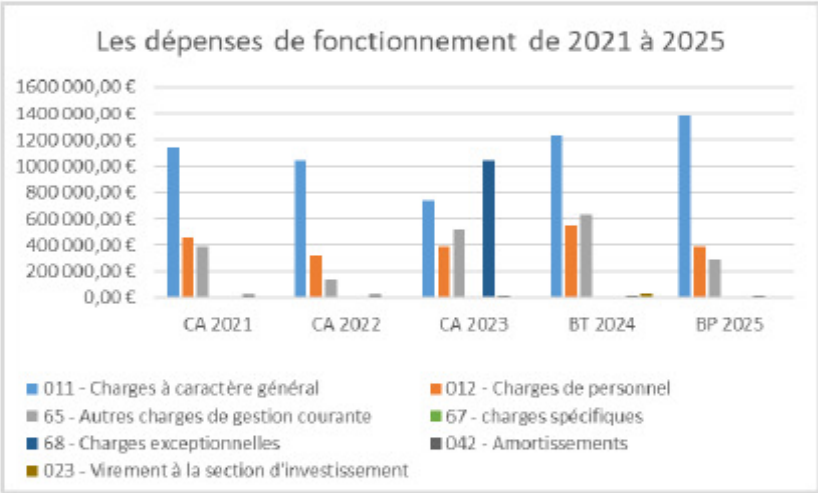
3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 232 979,00 €	1 042 464,22 €	1 383 585,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	551 491,00 €	536 047,31 €	386 295,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	637 280,00 €	620 150,67 €	284 040,00 €
Total dépenses de gestion courante	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	1 642 093,07 €	2 421 750,00 €	2 198 662,20 €	2 053 920,00 €
66 - Charges financières						0,00 €
67 - charges spécifiques			73,00 €	509,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €			0,00 €
(C) Total dépenses réelles de fonctionnement	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	2 687 166,07 €	2 422 259,00 €	2 198 662,20 €	1 000,00 €
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	16 516,00 €	15 461,59 €	17 550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement				30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	46 516,00 €	45 461,59 €	17 550,00 €
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €
(D) TOTAL	2 015 148,65 €	1 526 798,40 €	2 703 837,11 €	2 468 775,00 €	2 244 123,79 €	2 072 470,00 €

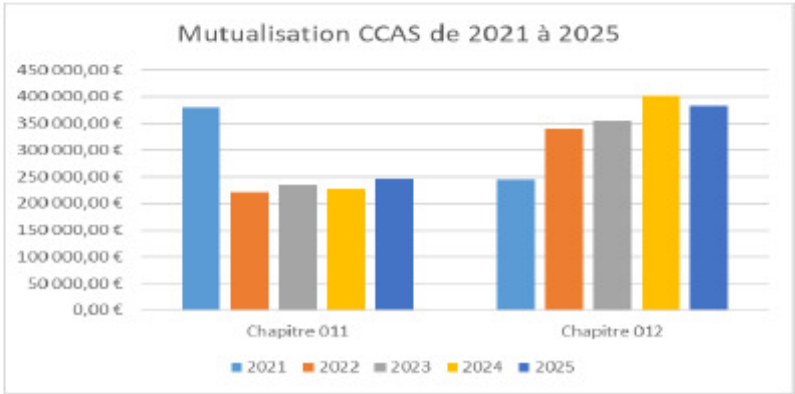
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025



Comparaison des dépenses de 2021 à 2025



Coût de la mutualisation du CCAS

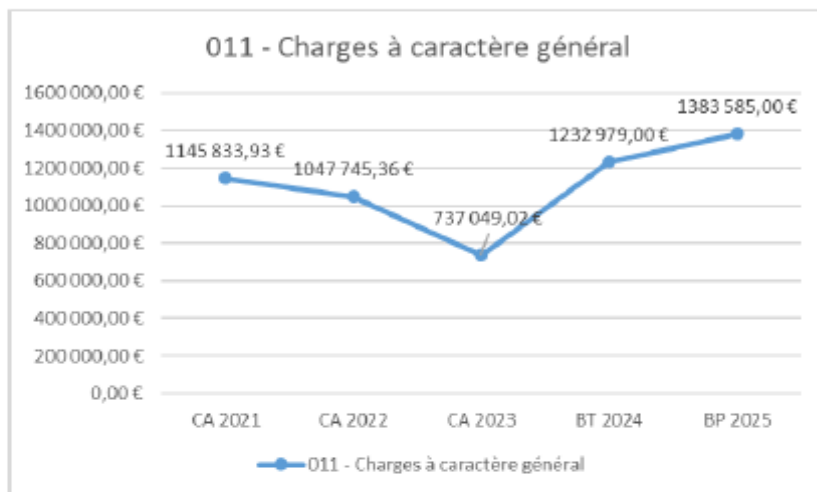


Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 383 585€

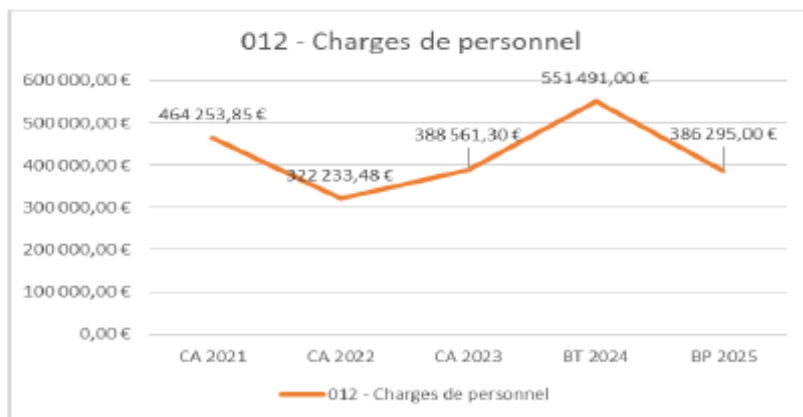
Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance...) ainsi que celles liées à l'activité (achats, petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale).

Les charges à caractère général représentent 66.76% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution du chapitre 011 :



Evolution du chapitre 012 :



Impact mutualisation sera affecté au budget supplémentaire.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion

Libellé	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Aide autres secours	1 475,00 €	3 250,08 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Subvention d'équilibre EHPAD	130 000,00 €	510 000,00 €	473 807,00 €	263 790,00 €
Subvention d'équilibre EHPA			143 223,00 €	
Subventions versées aux associations	3 194,67 €	2 923,67 €	14 250,00 €	14 250,00 €

3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes

Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	372 997,92 €	388 565,54 €	365 901,47 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 573 162,35 €	2 586 198,73 €	2 845 056,84 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	591 687,34 €	540 857,79 €	564 250,60 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	246 430,78 €	291 218,90 €	333 836,11 €	479 935,18 €	325 061,00 €

4. Section d'investissement

La section d'investissement totalise 17 550€ en dépenses. Plusieurs investissements sont prévus :

- Rénovation des chambres pour plus d'attractivité
- Acquérir du matériel sur des bandes lumineuses au sol ou encore des systèmes anti-chute ; des lampes dédiées ;
- Etudier la mise en place d'une cloison amovible au sein de la salle à manger collective pour permettre d'avoir des espaces aménagés en fonction des besoins ;
- Acquisition de logiciel permettant de fluidifier les échanges entre les médecins, la pharmacie de la ville et la continuité des soins en interne, et ce en toute sécurité et garantissant la confidentialité des données
- Acquisition d'un nouveau logiciel de soins avec alerte sur l'iatrogénie et alerte sur les prescriptions trop longues
- Acquisition d'un logiciel qui permettra de fluidifier le circuit des médicaments et une meilleure traçabilité
- Acquérir de nouvelles tenues

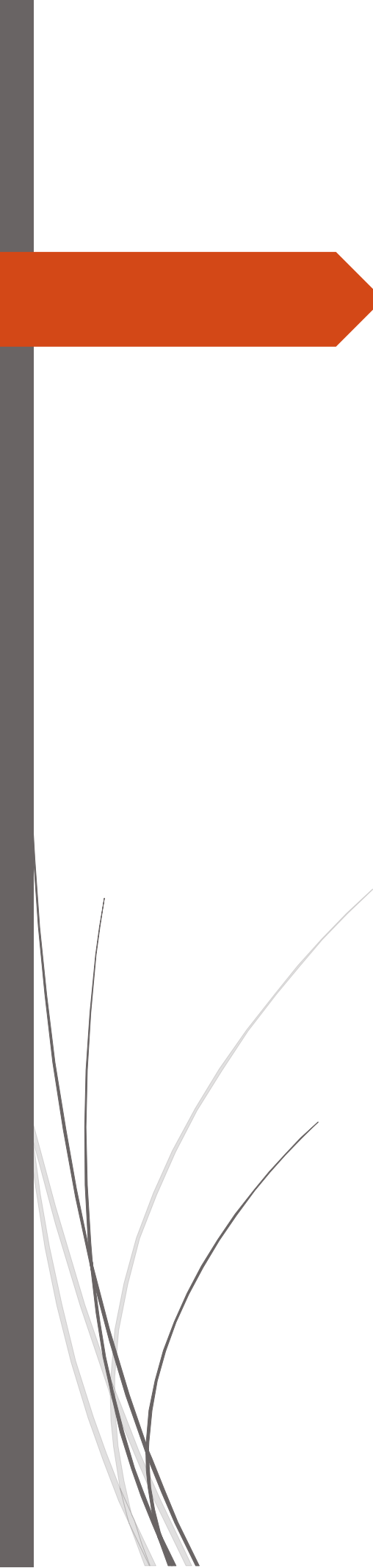
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
TOTAL CHAPITRE 10	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
165- Cautions		0,00 €			
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement				30 000,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	988,00 €	990,00 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €		
28181 : install. Générales agencements divers			930,64 €	935,00 €	1 610,00 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	5 241,00 €	4 100,00 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	761,00 €	1 167,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	3 351,00 €	4 443,00 €
TOTAL CHAPITRE 040	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	16 516,00 €	17 550,00 €
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	75 745,67 €	75 271,19 €	70 814,03 €	70 814,03 €	
TOTAL GENERAL	102 044,91 €	93 353,46 €	90 667,58 €	121 730,03 €	17 550,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
165- Cautions					
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				25 000,00 €	5 550,00 €
2181 - Installations générales agencements			16 074,24 €	9 000,00 €	
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €		50 000,00 €	
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			5 000,00 €	2 000,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	8 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	24 730,03 €	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €

L'affectation du résultat du compte administratif 2024 aura lieu en juin et sera incluse dans le budget supplémentaire.



Note synthétique présentation du budget primitif 2025



CCAS



Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1. Présentation du CCAS	3
2. Présentation générale du budget	3
3. Section de fonctionnement	4
3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	4
3.2. Les recettes des budgets annexes	5
3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	5
3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes.....	8
4. Section d'investissement	8

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a démontré que le soutien financier de la commune est un atout pour le CCAS. Son soutien financier au CCAS lui permet de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

Ce budget doit veiller à limiter l'augmentation du montant de la subvention de la ville sans remettre en cause les principaux axes d'interventions du CCAS.

Nos objectifs :

Un des enjeux de l'année 2025 sera de retrouver un modèle économique permettant un retour à l'équilibre financier structurel pour les budgets annexes en 2025

- Accompagner les évolutions des organisations et fonctionnements de nos établissements
- Evaluer nos actions actuelles à l'égard des personnes âgées notamment celle liée à la lutte contre l'isolement
- Maîtriser ses dépenses de fonctionnement en analysant les postes de dépenses pour rechercher des économies
- Améliorer le taux d'occupation des logements pour se faire il faut améliorer la communication et la visibilité de nos établissements dans le département (organisation de portes ouvertes, diffusion de flyers auprès de nos partenaires, présence sur les réseaux sociaux ...)
- Améliorer le taux d'occupation supérieur à 90% sur tous les établissements
- Politique environnementale sur la qualité de vie et de l'air ;
- Renforcement de la sécurisation des locaux ;
- Renforcer nos partenariats avec les établissements ou centres de santé sur le territoire
- Répondre aux besoins du territoire, étudier et renforcer l'offre de chambres d'EHAD en hébergement temporaire
- Rejoindre le GCSMS du Loir et Cher
- Optimisation et recherche de financement extérieur (appels à projets) ;
- Maintien des subventions aux associations ;
- Maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées ;
- Demander la transformation de l'offre de FAS en EAM

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

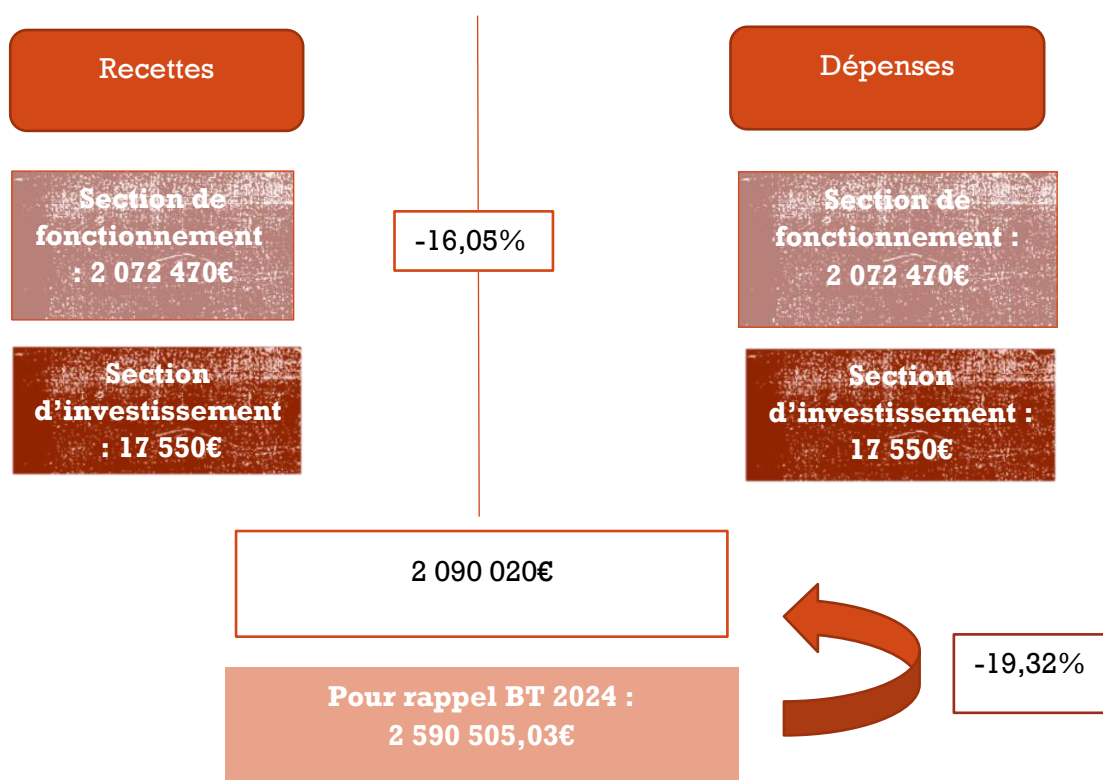
Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2025 s'élève toutes sections confondues à 2 090 020€ contre 2 590 505.03€ au budget primitif 2024 (BP + DM) ce qui représente une baisse d'environ 19,32%.

Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :

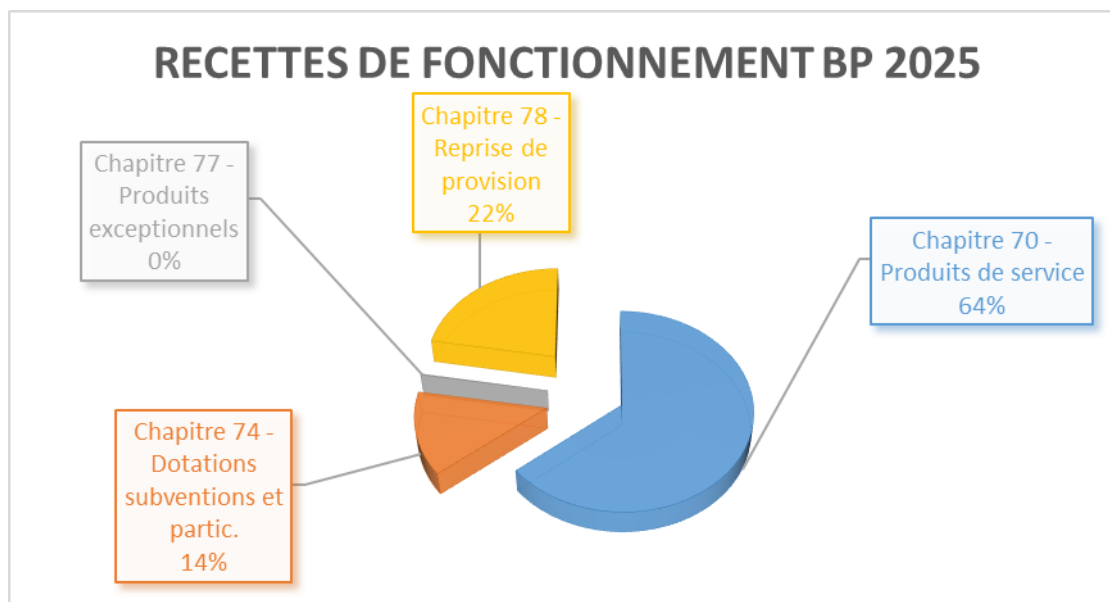


Le budget 2025 est présenté sans reprise de résultat.

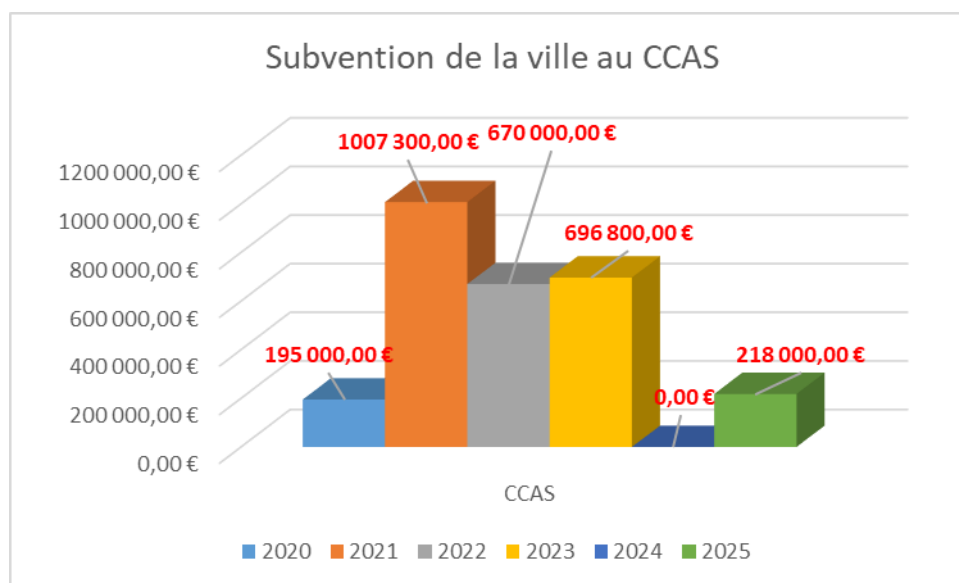
3. Section de fonctionnement

3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €				
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 321 103,00 €	1 137 455,90 €	1 329 990,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	31 368,00 €	12 221,00 €	278 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante					2 100,52 €	0,00 €
Total des recettes de gestion courante	1 955 911,99 €	1 695 456,34 €	1 575 831,36 €	1 352 471,00 €	1 151 777,42 €	1 607 990,00 €
76 - Produits financiers						0,00 €
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €		3 076,00 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 554,98 €	598 540,00 €	461 140,00 €
(A) Total des recettes réelles de fonctionnement	1 958 760,06 €	1 697 796,34 €	3 039 485,50 €	1 951 025,98 €	1 753 393,42 €	464 480,00 €
042 - Amortissements						0,00 €
Sous total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	517 749,02 €	0,00 €
(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement	2 026 251,34 €	1 708 899,03 €	3 221 586,13 €	2 468 775,00 €	2 271 142,44 €	2 072 470,00 €



Evolution du soutien financier de la ville au CCAS

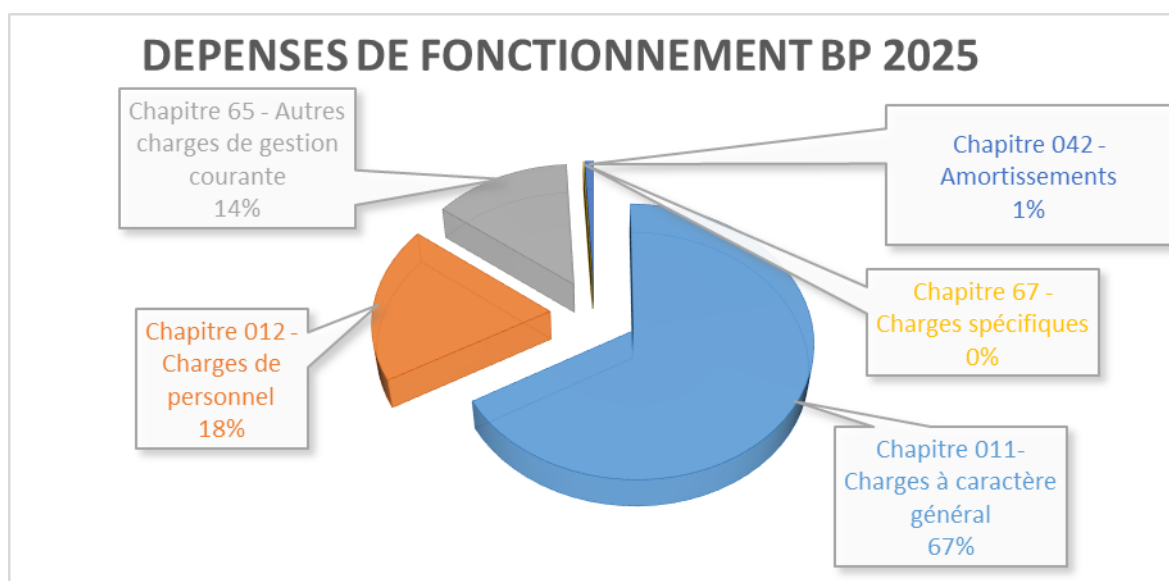


3.2. Les recettes des budgets annexes

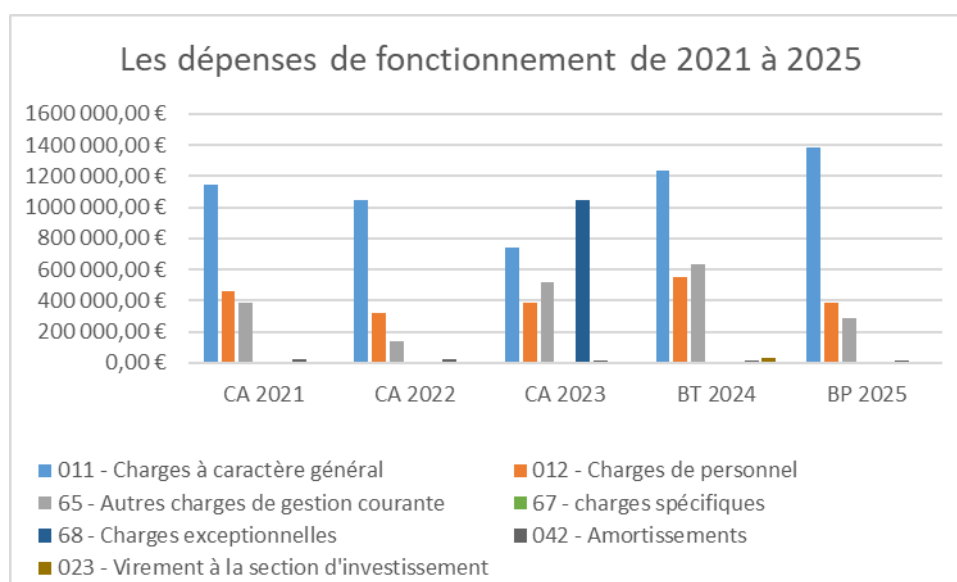
Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	378 226,93 €	385 274,12 €	387 832,86 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 802 900,44 €	2 358 238,52 €	3 173 564,86 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	592 508,57 €	620 679,46 €	613 492,21 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	244 737,84 €	247 335,44 €	239 769,91 €	479 935,18 €	325 061,00 €

3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

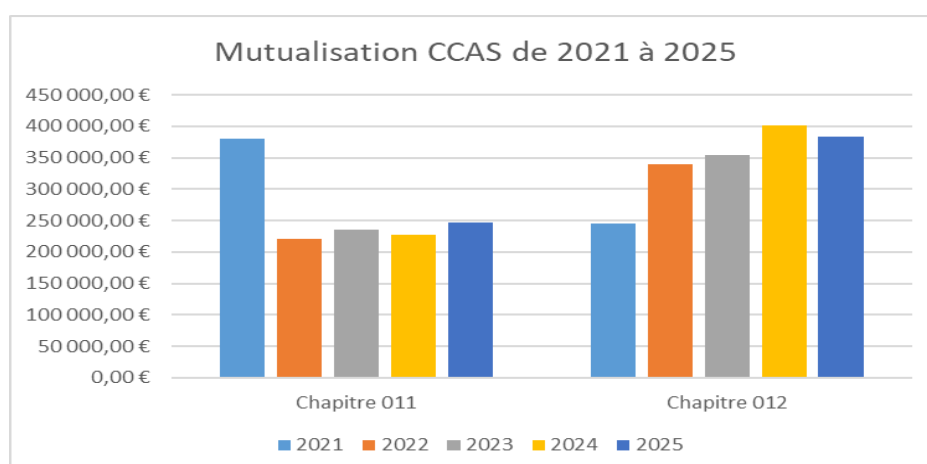
Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 232 979,00 €	1 042 464,22 €	1 383 585,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	551 491,00 €	536 047,31 €	386 295,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	637 280,00 €	620 150,67 €	284 040,00 €
Total dépenses de gestion courante	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	1 642 093,07 €	2 421 750,00 €	2 198 662,20 €	2 053 920,00 €
66 - Charges financières						0,00 €
67 - charges spécifiques			73,00 €	509,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €			0,00 €
(C) Total dépenses réelles de fonctionnement	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	2 687 166,07 €	2 422 259,00 €	2 198 662,20 €	1 000,00 €
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	16 516,00 €	15 461,59 €	17 550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement				30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	46 516,00 €	45 461,59 €	17 550,00 €
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €
(D) TOTAL	2 015 148,65 €	1 526 798,40 €	2 703 837,11 €	2 468 775,00 €	2 244 123,79 €	2 072 470,00 €



Comparaison des dépenses de 2021 à 2025



Coût de la mutualisation du CCAS

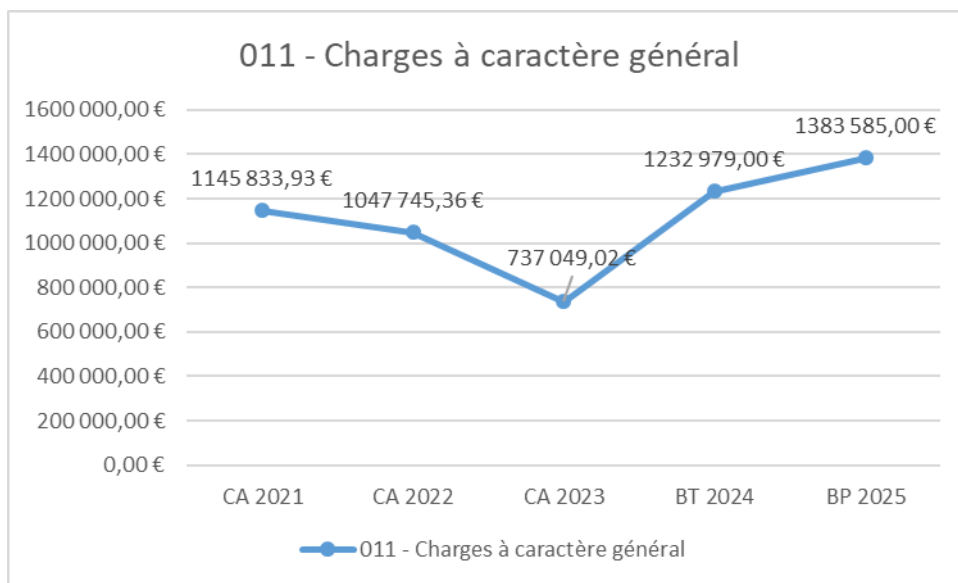


Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 383 585€

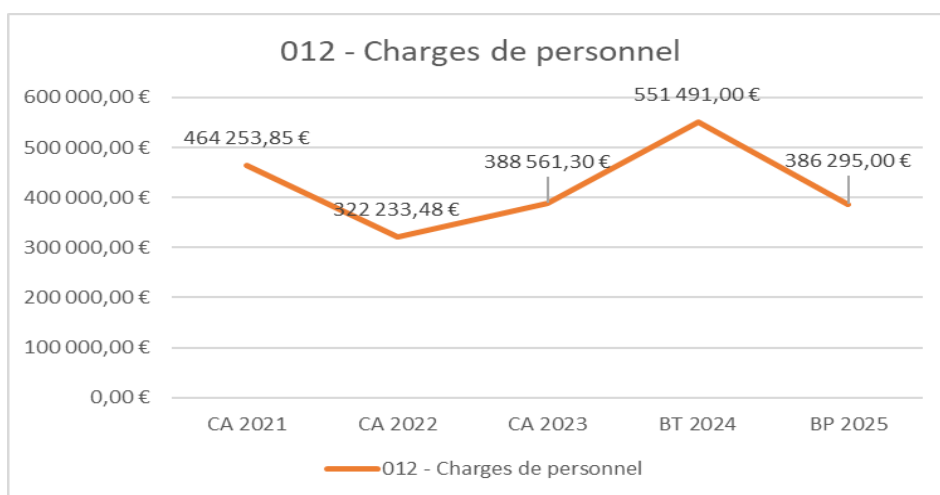
Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance...) ainsi que celles liées à l'activité (achats, petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale).

Les charges à caractère général représentent 66.76% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution du chapitre 011 :



Evolution du chapitre 012 :



Impact mutualisation sera affecté au budget supplémentaire.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion

Libellé	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Aide autres secours	1 475,00 €	3 250,08 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Subvention d'équilibre EHPAD	130 000,00 €	510 000,00 €	473 807,00 €	263 790,00 €
Subvention d'équilibre EHPA			143 223,00 €	
Subventions versées aux associations	3 194,67 €	2 923,67 €	14 250,00 €	14 250,00 €

3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes

Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	372 997,92 €	388 565,54 €	365 901,47 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 573 162,35 €	2 586 198,73 €	2 845 056,84 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	591 687,34 €	540 857,79 €	564 250,60 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	246 430,78 €	291 218,90 €	333 836,11 €	479 935,18 €	325 061,00 €

4. Section d'investissement

La section d'investissement totalise 17 550€ en dépenses. Plusieurs investissements sont prévus :

- Rénovation des chambres pour plus d'attractivité
- Acquérir du matériel sur des bandes lumineuses au sol ou encore des systèmes anti-chute ; des lampes dédiées ;
- Etudier la mise en place d'une cloison amovible au sein de la salle à manger collective pour permettre d'avoir des espaces aménagés en fonction des besoins ;
- Acquisition de logiciel permettant de fluidifier les échanges entre les médecins, la pharmacie de la ville et la continuité des soins en interne, et ce en toute sécurité et garantissant la confidentialité des données
- Acquisition d'un nouveau logiciel de soins avec alerte sur l'iatrogénie et alerte sur les prescriptions trop longues
- Acquisition d'un logiciel qui permettra de fluidifier le circuit des médicaments et une meilleure traçabilité
- Acquérir de nouvelles tenues

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
10222 -FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
TOTAL CHAPITRE 10	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
165- Cautions		0,00 €			
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement				30 000,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	988,00 €	990,00 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €		
28181 : install. Générales agencements divers			930,64 €	935,00 €	1 610,00 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	5 241,00 €	4 100,00 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	761,00 €	1 167,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	3 351,00 €	4 443,00 €
TOTAL CHAPITRE 040	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	16 516,00 €	17 550,00 €
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	75 745,67 €	75 271,19 €	70 814,03 €	70 814,03 €	
TOTAL GENERAL	102 044,91 €	93 353,46 €	90 667,58 €	121 730,03 €	17 550,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
165- Cautions					
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				25 000,00 €	5 550,00 €
2181- Installations générales agencements			16 074,24 €	9 000,00 €	
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €		50 000,00 €	
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			5 000,00 €	2 000,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	8 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	24 730,03 €	5 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	121 730,03 €	17 550,00 €

L'affectation du résultat du compte administratif 2024 aura lieu en juin et sera incluse dans le budget supplémentaire.

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-04	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

**OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis -
Vote du budget prévisionnel 2025**

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSE :

Le budget prévisionnel 2025 de l'établissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :

Groupe I – Produits de la tarification	150 000 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	174 561 €
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	500 €

Soit un total de 325 061 €

Dépenses :

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	190 659 €
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	106 936 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	27 466 €

Soit un total de 325 061 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ressources :

Cautions	10 000 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 500 €

Soit un total de ressources de 18 500 €

Emplois :

Cautions	10 000 €
Dépenses d'équipement	8 500 €

Soit un total de 18 500 €

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget prévisionnel 2025 par groupe fonctionnel ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : Budget prévisionnel 2025 et rapport budgétaire



Budget Prévisionnel 2025 Résidence autonomie « Oasis »



Résidence autonomie « Oasis »
37 Avenue Georges Clémenceau
41100 VENDOME

CCAS



SOMMAIRE

Table des matières

1. Présentation du CCAS	2
2. Activité	2
3. Evolution de l'activité.....	2
4. Les recettes de fonctionnement	3
5. Les dépenses de fonctionnement.....	4
6. Section d'investissement	4
7. Calcul des tarifs	4

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Activité

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne	BP Proposé 2025
Nbres de journées	7 212	8 030	6 204	7 149	7 320

3. Evolution de l'activité

L'activité de la résidence autonomie a évolué sur 2024. L'ouverture de 12 logements réservés pour l'habitat inclusif a eu lieu en juin 2024, qui a été transféré sur le budget du CCAS, puisque c'est le CCAS qui était porteur du projet.

L'évolution de l'activité sur la résidence autonomie a donc évolué et va se répartir de la manière suivante :

- 18 logements sont réservés à la résidence autonomie ;
- 1 logement occupé par l'Ordre de Malte ;
- 3 logements occupés par le CIAS pour des hébergements d'urgence dans le cadre des missions qui leur incombent.

Cette répartition des logements doit nous amène à revoir le taux d'occupation nous n'avons plus une capacité de 34 places mais de 22 places soit 64.70%. Nous retenons un taux d'occupation de 53% soit 6 570 journées pour l'année 2025.

En 2025, l'enveloppe budgétaire est reconduite nous permettant la réhabilitation de certains logements de l'Oasis mais également l'aménagement des espaces collectifs permettant de tisser des passerelles entre la Résidence autonomie, l'Habitat inclusif et nos autres entités. Il est toujours prévu la réalisation d'un projet intergénérationnel où l'ensemble des acteurs pourraient se regrouper dans un salon commun et partager des temps de convivialité.

Des travaux de réhabilitation énergétique sont à prévoir, dans le cadre de notre politique de réduction des coûts.

Dans l'uniformisation des outils informatiques, sur l'année 2025, nous allons investir un logiciel de soins qui va nous permettre un suivi du dossier résidents, de traçabilité du circuit du médicament, de la facturation par entités.

4. Les recettes de fonctionnement

➤ Groupe I – Produits de tarification : 150 000€

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif « aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » ne peut augmenter de plus de 3.21% au cours de l'année 2025 par rapport à l'année précédente.

Avec 15 logements occupés au titre de la résidence autonomie, ce sont des recettes à hauteur de 150 000€ pour les locations en terme de recettes. L'augmentation des loyers représente 2.24% par rapport à N-1 pour tous les logements.

➤ Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 174 561€

- Le forfait repas : nous estimons 2 880 repas à 9,91€ soit arrondi à 28 540€
- Le forfait linge : 6 résidents donnent leurs linges à la blanchisserie à 2.62€ par jour soit arrondi à 5 754€
- Le forfait autonomie : CPOM et un avenant avec le conseil départemental. Pour 2024, l'enveloppe attribuée était de 14 227€, nous reconduisons le budget 2024 soit 14 000€.
- Une subvention d'équilibre a été inscrite à hauteur de 60 187€, dans l'attente de l'affectation du résultat.
- Les remboursements de charges locatives : 18 280€
- Indemnités d'occupation : 46 800€
- Les remboursements IJ : 1 000€

➤ Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 500 €

Des remboursements d'annulation de titres ont été budgétés pour un montant de 500€.

Le budget est proposé à hauteur de 325 061€ soit une baisse de 119 504€ (-26,88%) par rapport au budget 2024. Cette baisse est notamment dû à la création de l'habitat inclusif et d'un taux d'occupation trop faible.

5. Les dépenses de fonctionnement

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 190 659€

Ce groupe diminue de 10,56% par rapport au budget exécutoire de N-1.

Ce groupe recense les frais de gestion courante (électricité, gaz ...). Pour le compte 6287, il faut se référer aux tableaux des répartitions de charges CCAS.

- Groupe II – Dépenses afférentes aux personnels : 106 936€

Les dépenses diminuent d'environ 45% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent la masse salariale brute chargée. Aucune mesure nouvelle n'a été sollicitée. Cette diminution est due à un agent qui était payé par le CIAS et remboursé en partie par la résidence autonomie à hauteur de 48 000€. Cet agent est en retraite depuis la fin de l'année 2024.

- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 27 466€

Les dépenses s'élèvent à -8,79% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent essentiellement les frais de maintenance, assurances salariales et les dotations aux amortissements.

6. Section d'investissement

En recettes/Dépenses sont prévus 10 000€ en dépôt de garantie. En investissement, il est prévu 8 500€.

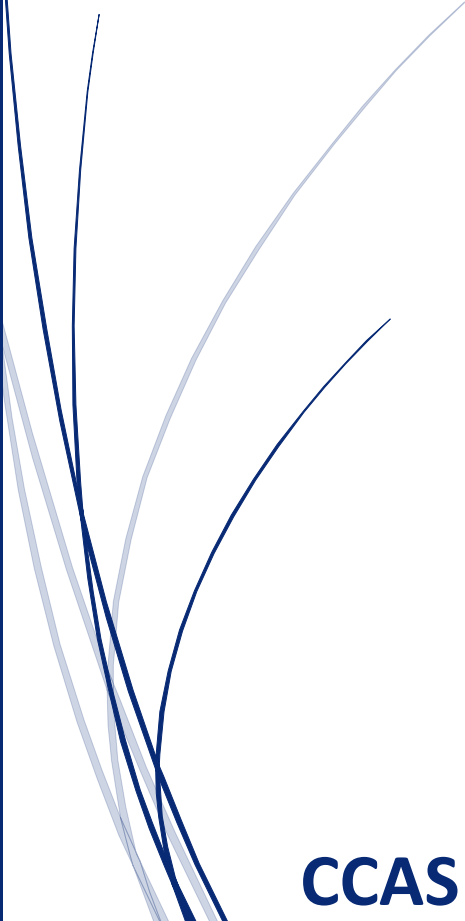
7. Calcul des tarifs

Proposition de l'établissement

A	Total Charges Groupes I + II + III	325 061,00€
B	Produits en atténuation Total Groupe II + III	175 061,00€
C	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
G	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	150 000,00€
H	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
I	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	150 000,00€
Nombre de journées		6 570
Prix de journée moyen de l'année		22,83€



Budget Prévisionnel 2025 Résidence autonomie « Oasis »



Résidence autonomie « Oasis »
37 Avenue Georges Clémenceau
41100 VENDOME

CCAS



SOMMAIRE

Table des matières

1. Présentation du CCAS	2
2. Activité	2
3. Evolution de l'activité.....	2
4. Les recettes de fonctionnement	3
5. Les dépenses de fonctionnement	4
6. Section d'investissement	4
7. Calcul des tarifs	4

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Activité

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne	BP Proposé 2025
Nbres de journées	7 212	8 030	6 204	7 149	7 320

3. Evolution de l'activité

L'activité de la résidence autonomie a évolué sur 2024. L'ouverture de 12 logements réservés pour l'habitat inclusif a eu lieu en juin 2024, qui a été transféré sur le budget du CCAS, puisque c'est le CCAS qui était porteur du projet.

L'évolution de l'activité sur la résidence autonomie a donc évolué et va se répartir de la manière suivante :

- 18 logements sont réservés à la résidence autonomie ;
- 1 logement occupé par l'Ordre de Malte ;
- 3 logements occupés par le CIAS pour des hébergements d'urgence dans le cadre des missions qui leur incombent.

Cette répartition des logements doit nous amène à revoir le taux d'occupation nous n'avons plus une capacité de 34 places mais de 22 places soit 64.70%. Nous retenons un taux d'occupation de 53% soit 6 570 journées pour l'année 2025.

En 2025, l'enveloppe budgétaire est reconduite nous permettant la réhabilitation de certains logements de l'Oasis mais également l'aménagement des espaces collectifs permettant de tisser des passerelles entre la Résidence autonomie, l'Habitat inclusif et nos autres entités. Il est toujours prévu la réalisation d'un projet intergénérationnel où l'ensemble des acteurs pourraient se regrouper dans un salon commun et partager des temps de convivialité.

Des travaux de réhabilitation énergétique sont à prévoir, dans le cadre de notre politique de réduction des coûts.

Dans l'uniformisation des outils informatiques, sur l'année 2025, nous allons investir un logiciel de soins qui va nous permettre un suivi du dossier résidents, de traçabilité du circuit du médicament, de la facturation par entités.

4. Les recettes de fonctionnement

➤ Groupe I – Produits de tarification : 150 000€

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif « aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » ne peut augmenter de plus de 3.21% au cours de l'année 2025 par rapport à l'année précédente.

Avec 15 logements occupés au titre de la résidence autonomie, ce sont des recettes à hauteur de 150 000€ pour les locations en terme de recettes. L'augmentation des loyers représente 2.24% par rapport à N-1 pour tous les logements.

➤ Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 174 561€

- Le forfait repas : nous estimons 2 880 repas à 9,91€ soit arrondi à 28 540€
- Le forfait linge : 6 résidents donnent leurs linges à la blanchisserie à 2.62€ par jour soit arrondi à 5 754€
- Le forfait autonomie : CPOM et un avenant avec le conseil départemental. Pour 2024, l'enveloppe attribuée était de 14 227€, nous reconduisons le budget 2024 soit 14 000€.
- Une subvention d'équilibre a été inscrite à hauteur de 60 187€, dans l'attente de l'affectation du résultat.
- Les remboursements de charges locatives : 18 280€
- Indemnités d'occupation : 46 800€
- Les remboursements IJ : 1 000€

➤ Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 500 €

Des remboursements d'annulation de titres ont été budgétés pour un montant de 500€.

Le budget est proposé à hauteur de 325 061€ soit une baisse de 119 504€ (-26,88%) par rapport au budget 2024. Cette baisse est notamment dû à la création de l'habitat inclusif et d'un taux d'occupation trop faible.

5. Les dépenses de fonctionnement

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 190 659€

Ce groupe diminue de 10,56% par rapport au budget exécutoire de N-1.

Ce groupe recense les frais de gestion courante (électricité, gaz ...). Pour le compte 6287, il faut se référer aux tableaux des répartitions de charges CCAS.

- Groupe II – Dépenses afférentes aux personnels : 106 936€

Les dépenses diminuent d'environ 45% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent la masse salariale brute chargée. Aucune mesure nouvelle n'a été sollicitée. Cette diminution est due à un agent qui était payé par le CIAS et remboursé en partie par la résidence autonomie à hauteur de 48 000€. Cet agent est en retraite depuis la fin de l'année 2024.

- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 27 466€

Les dépenses s'élèvent à -8,79% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent essentiellement les frais de maintenance, assurances salariales et les dotations aux amortissements.

6. Section d'investissement

En recettes/Dépenses sont prévus 10 000€ en dépôt de garantie. En investissement, il est prévu 8 500€.

7. Calcul des tarifs

Proposition de l'établissement

A	Total Charges Groupes I + II + III	325 061,00€
B	Produits en atténuation Total Groupe II + III	175 061,00€
C	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
G	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	150 000,00€
H	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
I	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	150 000,00€
Nombre de journées		6 570
Prix de journée moyen de l'année		22,83€

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPPH-2023-01)

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :	Etablissement hébergeant des personnes âgées "Oasis"		
Adresse :	37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME Cedex		
Organisme gestionnaire :	Centre Communal d'Action Sociale		
Téléphone :	02 54 86 46 51	FAX :	02 54 86 46 52 Email : nathalie.ferreira@catv41.fr
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	Mme ROUX BRINDEA		
FINESS :	410003875		
Catégorie d'établissement ou de service :	---		
Autorité en charge de la tarification :	Logement Foyer		
Convention collective majoritaire de travail :	FPT (titre III)		
Date d'arrivée des documents :			
Capacité autorisée :	34		

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)

224 534,18

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

						Activité par dérogation		
						Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
Activité théorique						(6)	(7)	(8)
TOTAL	0	34	366	0	12 444	0	0	0
Externat					0			
Semi Internat					0			
Internat		34	366		12 444			
Nbres d'heures					0			
Autre2					0			
Autre3					0			
Autre4					0			
Autre5					0			
Autre6					0			
Autre7					0			
Autre8					0			
Autre9					0			

Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne	BP 2024	BP proposé 2025		Retenu par le tarificateur		
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation	
Activité prévisionnelle										
TOTAL en journées		7 212	8 030	6 204	7 149	6 570	6 570	52,80%	0	
Externat					0			0,00%		
Semi Internat					0			0,00%		
Internat					0			0,00%		
Nbres d'heures					0			0,00%		
Autre2					0			0,00%		
Autre3					0			0,00%		
Autre4					0			0,00%		
Autre5					0			0,00%		
Autre6					0			0,00%		
Autre7					0			0,00%		
Autre8					0			0,00%		
Autre9					0			0,00%		

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14° ET 15° DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2024	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	[(2)-(1)]/(1)	(3)	[(3)-(2)]/(2)	(4)	[(4)-(2)]/(2)
Nombre de mesures au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre d'ETP au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Poids moyen de la mesure					0,00%		0,00%		0,00%
Valeur du point service					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points par ETP					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de mesures en moyenne par ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%

SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES						
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE						
	Réal 2023	Budget exécutoire 2024	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(7)
ACHATS						
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures						
602 Achats stockés - autres approvisionnements						
603 Variation des stocks						
606 Achats non stockés de matières et fournitures	2 178,14	3 480,00	3 480,00		3 480,00	
607 Achats de marchandise						
709 Tablis, tentes, tables, accordés, par l'établissement						
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dévirements)						
SERVICES EXTERIEURS						
6111 I - Sous-traitance: prestations à caractère médical						
6112 - Sous-traitance: prestations à caractère médico-social						
6118 - Sous-traitance: autres prestations de service						
AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6241 Transports de biens						
6242 Transports d'usagers						
6247 Transports collectifs du personnel						
6248 Transports divers						
625 Déplacements, missions et réceptions	25,00	300,00	300,00		300,00	
626 Frais postaux et frais de télécommunications						
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur						
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur						
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur						
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur						
6287 Remboursement de frais	145 565,90	209 334,00	188 629,00		188 629,00	
6288 Autres prestations						
TOTAL GROUPE I	163 796,15	213 264,00	189 609,00		190 659,00	
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL						
	Réal 2023	Budget exécutoire 2024	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	48 081,94	67 808,10	35 000,00		35 000,00	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires						
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)						
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 091,51	2 544,00	1 500,00		1 500,00	
641 Rémunération du personnel non médical	77 343,64	124 100,00	11 139,00		11 139,00	
642 Rémunération du personnel médical						
643 Rémunération du personnel handicapé						
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 814,05	38 611,00	18 770,00		18 770,00	
646 Personnes handicapées						
647 Autres charges sociales	1 358,43	578,00	674,00		674,00	
648 Autres charges de personnel						
TOTAL GROUPE II	156 128,65	234 837,10	106 939,00		106 939,00	
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE						
	Réal 2023	Budget exécutoire 2024	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(7)
612 Redevances de crédit bail						
6132 Locations immobilières	1 391,00	2 380,00	2 380,00		2 380,00	
6135 Locations mobilières						
614 Charges locatives et de co-propriété						
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers		1 500,00	1 200,00		1 200,00	
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers		500,00	500,00		500,00	
6156 Maintenance		1 200,00	1 100,00		1 100,00	
616 Primes d'assurances	1 454,40	5 454,00	2 700,00		2 700,00	
617 Etudes et recherches						
618 Divers						
623 Information, publications, relations publiques						
627 Services bancaires et assimilés		50,00	50,00		50,00	
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)						
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	887,13	800,00	800,00		800,00	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires						
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire						
654 Pertes sur créances irrécouvrables	6 078,10	5 000,00	5 000,00		5 000,00	
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (rés privées)						
657 Aides financières						
658 Charges diverses de gestion courante						
CHARGES FINANCIERES						
66 Charges financières						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)(ESSMS publics)		3 200,00	3 200,00		3 200,00	
675 Valeurs comptabilisées des éléments d'actif cédés						
678 Autres charges exceptionnelles						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS						
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 982,40	10 600,00	8 500,00		8 500,00	
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à députer						
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation						
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 000,00				
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières						
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations						
6872 Dotations aux amortissements dérogatoires						
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du						
68742 immobilisations						
687461 Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif						
687462 immobilisé (ESSMS privés)						
687463 Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif						
687464 circulant (ESSMS privés)						
68748 Autres						
6876 Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles						
6891 Reports en fonds propres (ESSMS privés)						
68921 Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités						
68922 régionales (ESSMS (ESSMS privés)						
68923 Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités						
6894 départementales (ESSMS (ESSMS privés)						
68941 Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)						
6895 Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes						
68951 (ESSMS privés)						
6896 Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
68961 (ESSMS privés)						
TOTAL GROUPE III	13 934,90	31 234,00	27 480,00		27 480,00	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	333 836,61	479 235,10	325 061,00		325 061,00	
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	RAN 2023	RAN 2024				Report à nouveau 2025
005 Amortissements constatés, excédentaires, différés						
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	333 836,61	479 235,10	325 061,00		325 061,00	

SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		R��el 2023	Budget ex��cutoire 2024	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits �� la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/7312132)							
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journ��e)							
732	Produits �� la charge de l'Etat							
733	Produits �� la charge du d��partement (hors EHPAD) (autre que c/733222)							
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits �� la charge de l'usager (hors EHPAD)	134 851,35	155 900,00	150 000,00		150 000,00		
738	Produits �� la charge d'autres financeurs							
TOTAL GROUPE I		134 851,35	155 900,00	150 000,00		150 000,00		

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		R��el 2023	Budget ex��cutoire 2024	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082	30 633,97	32 500,00	34 294,00		34 294,00		
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations pr��vues au 4 "��mea de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles"							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans lesESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stock��e							
72	Production immobilis��e							
74	Subventions d'exploitation et participations		157 223,00	74 187,00		74 187,00		
75	Autres produits de gestion courante	14 213,50	63 478,00	65 080,00		65 080,00		
603	Variation des stocks (en recettes)	59 821,23						
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services ext��rieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services ext��rieurs							
6419	Remboursements sur r��mun��rations du personnel non m��dical	139,74	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
6429	Remboursements sur r��mun��rations du personnel m��dical							
6439	Remboursements sur r��mun��rations des personnes handicap��es							
6459/69/7	Remboursements sur charges de s��curit�� sociale et de pr��voyance et sur autres charges							
6489	Fonds de compensation des cessations anticip��es d'activit��							
6611	Int��r��ts des emprunts et dettes (en recettes)							
TOTAL GROUPE II		104 808,44	254 201,00	174 561,00		174 561,00		

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		R��el 2023	Budget ex��cutoire 2024	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
PRODUITS EXCEPTIONNELLS								
771	Produits exceptionnels sur op��rations de gestion	110,12						
773	Mandats annul��s (sur exercices ant��rieurs) ou atteint par la d��ch��ance quadriennale (ESSMS publics)		500,00	500,00		500,00		
775	Produits de cessions d'��l��ments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement vir��e au r��sultat de l'exercice							
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)							
7781	Quote-part d'��l��ments du fonds associatif vir��e au compte de r��sultat (��tablissements priv��s)							
AUTRES PRODUITS								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							
7816	Reprises sur d��pr��ciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
7817	Reprises sur d��pr��ciations des actifs circulants							
786	Reprises sur d��pr��ciations et provisions (�� inscrire dans les produits financiers)							
78725	Reprises sur amortissements d��rogatoires							
78741	Reprises sur provisions r��glement��es destin��es �� renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	Reprises sur provisions r��glement��es pour renouvellement des immobilisations							
787461	Reprises sur provisions r��glement��es : r��serves des plus-values nettes d'actif immobilis�� (ESSMS priv��s)							
787462	Reprises sur provisions r��glement��es : r��serves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS priv��s)							
78748	Autres reprises (sur provisions r��glement��es)							
7876	Reprises sur d��pr��ciations exceptionnelles							
7891	Utilisations de fonds report��s (ESSMS priv��s)							
78921	Utilisation des fonds d��di��s �� l'investissement sur concours publics des entit��s gestionnaires d'ESSMS (ESSMS priv��s)							
78922	Utilisation des fonds d��di��s �� l'exploitation sur concours publics des entit��s gestionnaires d'ESSMS (ESSMS priv��s)							
7894	Utilisation des fonds d��di��s sur subventions d'exploitation (ESSMS priv��s)							
7895	Utilisation des fonds d��di��s sur contributions financi��res d'autres organismes (ESSMS priv��s)							
7896	Utilisation des fonds d��di��s sur ressources li��s �� la g��n��rosit�� du public (ESSMS priv��s)							
79	Transfert de charges							
TOTAL GROUPE III		110,12	500,00	500,00		500,00		
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		239 769,91	410 601,00	325 061,00		325 061,00		

		RAN 2023	RAN 2024			Report �� nouveau 2025		
002	Exc��dent de la section d'exploitation report�� (1)		68 634,18					
005	Amortissements comptables exc��dentaires diff��r��s							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		239 769,91	479 235,18	325 061,00		325 061,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS

Réel 2023

Budget
exécutoire 2024

Budget
prévisionnel 2025

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	3334,67	10000,00	10000,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison investissement (1)			
----	--------------------------------------	--	--	--

Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)

19	Fonds dédiés ou reportés			
----	--------------------------	--	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles			6600,00
21	Immobilisations corporelles	45416,87	105170,93	1900,00
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	41933,00		
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement		80630,33	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES

		Réel 2023	Budget exécutoire 2024	Budget prévisionnel 2025
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fonds propres	741,73	1900,00	
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	2094,36	10000,00	10000,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison investissement				
18	Compte de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	3982,45	10650,00	8500,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)		80630,33	
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	41933,00		

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Tableau de calcul des tarifs

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES GROUPE I + II + III	325 061,00	
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPE II + III	175 061,00	
C	Reprise sur le compte 11503 - ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles)		
G	A - (B + C) = Dépenses nettes autorisées.	150 000,00	
H	(+/-) Reprises de résultat (compte 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)		
I	Dépenses refusées		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I	150 000,00	
Dotation globale de financement			
Nombre de journées		6 570,00	
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat			
Prix de journée moyen de l'année		22,83	
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat			
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CCAS 2025
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS", F.A.M., C.I.A.S., S.I.A.D. , S.P.A.D.

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP DU CCAS	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU CCAS	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP DU CCAS	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
							%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
60611	Eau, assainissement	EHPAD-FAS (A ET C) COMPTEUR N° D09AE222011 Coût 2019 = 10 826,77 € Coût 2020 = 10 062,42 € Coût 2021 = 16 577,43 € Coût 2022 = 6 441,96 € 1 seule facture mandatée soit estimation année 2022 = 12 883,92 € Estim 2023 = 14 000 € Estim 2024 = 14 000 € Estimation 2025 : 23 000€	14 000 €	14 000 €	23 000 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 789 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 85,80% FAS = 395 m2, soit 8,25% FAM = 196 m2, soit 4,09% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,86% (Tableau 4)			85,80%	19 734 €	8,25%	1 898 €	4,09%	941 €			1,86%	428 €					100,00%	23 000 €
		EHPA-CIAS-SIAD-SPAD/FAM (B) COMPTEUR N° D09AE000234 Coût 2019 = 3 031,95 € Coût 2020 = 4 142,00 € Coût 2021 = 5 942,13 € Coût 2022 = 2 074,89 € 1 seule facture mandatée soit estimation année 2022 = 4 149,78 € Estimation 2023 = 5 500 € Estimation 2024 = 5 400 € estimation 2025 : 5 600€	5 500 €	5 400 €	5 600 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1 774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2 , soit = 3,49% SPAD = 78 m2, soit = 1,93% (Tableau 5)	43,92%	2 460 €									50,66%	2 837 €	3,49%	195 €	1,93%	108 €	100,00%	5 600 €
60611	Eau, assainissement	Total	19 500 €	19 400 €	28 600 €			2 460 €		19 734 €		1 898 €		941 €		- €		3 285 €		195 €		108 €		28 600 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
60612	Energie, Electricité	EHPAD-FAS-FAM (A) Electricité marché du 01/01/22 au 31/12/25 DIRECT ENERGIE-TOTAL COMPTEUR N° 031336131453 Coût 2018 = 29 907,24 € Coût 2019 = 29 633,64 € Coût 2020 = 27 878,31 € Coût 2021 = 30 772,37 € Coût 2022 = 37 205,31 € Estimation 2023 faite en 2022 = 50 000 € Estimation faite en 2023 avec +10% au 1/8/2023 = 40 0000 € Estimation 2024 avec + 15% au 1/1/2024= 50 000 €	50 000 €	50 000 €	45 000 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	39 344 €	8,40%	3 780 €	4,17%	1 877 €									100,00%	45 000 €
		EHPA-CIAS dont PAD-SIAD-SPAD (B+C) Electricité marché du 01/01/2022 au 31/12/2024 EDF COMPTEUR N° 041736012376 Coût 2019 = 11 511,45 Coût 2020 = 10 030,51 Coût 2021 = 10 408,29 € Coût 2022 = 12 686,09 € Estimation 2023 faite en 2022 = 16 000 € Estimation faite en 2023 avec +10% au 1/8/2023 = 14 000 € Estimation 2024 avec + 15% au 1/1/2024= 16 000 €	16 000 €	16 000 €	15 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 128 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,97% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 51,72% SIAD = 141 m2, soit = 3,42% SPAD = 78 m2, soit = 1,89% (Tableau 7)	42,97%	6 446 €								51,72%	7 758 €	3,42%	513 €	1,89%	284 €	100,00%	15 000 €	
	EHPA -EHPAD-FAS-FAM-CCAS-CIAS dont PAD-SIAD-SPAD (tous les ets) GAZ Marché TOTAL ENERGIE (du 01/01/22 au 01/01/2024) COMPTEUR N° cd70748 Coût 2018 = 67 889,60 € Coût 2019 = 50 424,46 € Coût 2020 = 33 881,61 € Coût 2021 = 64 891,52 € Coût 2022 = 91 180,21 € Estimation 2023 faite en 2022 = 100 000 € Estimation faite en 2023 avec +15% au 1/1/2023 = 105 000 € Estimation 2024 avec + 15% au 1/1/2024= 125 000 € Estimation 2025 avec +15% au 01/01/2025 = 144 600 €	110 000 €	125 000 €	115 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	22 920 €	46,17%	53 096 €	4,44%	5 106 €	2,20%	2 530 €	0,81%	932 €	23,99%	27 589 €	1,58%	1 817 €	0,88%	1 012 €	100,00%	115 000 €	
60612	TOTAL		176 000 €	191 000 €	175 000 €			29 366 €		92 439 €		8 886 €		4 407 €		932 €		35 347 €		2 330 €		1 296 €		175 000 €
60622	Carburant	EHPAD A compter de 2021 marché de carburant Véhicule clio 8281 RM Coût 2018 = 186,14 € Coût 2019 = 334,78 € Coût 2020 = 190,86 € Coût 2021 = 155,22 € Coût 2022 = 220,31 € Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024 = 500 €	500 €	500 €	500 €	Répartition 100% EHPAD			100,00%	500 €													100,00%	500 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM A compter de 2018 marché de carburant le CCAS intègre le groupement Véhicule 9 places CT 499 HH Coût 2018 = 311,71 € Coût 2019 = 250,88 € Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 116,33 € Coût 2022 = 209,74 € Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024 = 500 €	500 €	500 €	500 €	Répartition 30% EHPAD 30% FAS 10% FAM 30% CCAS (Petits Pas)			30,00%	150 €	30,00%	150 €	10,00%	50 €	30,00%	150 €							100,00%	500 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL		
60622	Carburant	Total	1 000 €	1 000 €	1 000 €			- €		650 €		150 €		50 €		150 €		- €		- €		- €		1 000 €	
60623	Alimentation	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers alimentation (galettes, boissons pour accueil familles ...) Au BP ce poste ne tient pas compte des actions d'animations inscrits au 6288, la répartition se fait dans le réalisé (hors approvisionnement en boissons auprès de Pro à Pro) Coût 2021 = 11 010,99 € Coût 2022 = 12 893,81 € Estimation 2023 = 12 000 € Estimation 2024 = 14 000 €	12 000 €	14 000 €	15 000 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPA = 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	3 158 €	58,95%	8 843 €	14,74%	2 211 €	5,26%	789 €								100,00%	15 000 €		
		EHPA-EHPAD (Alimentation animation) Coût 2021 = 183,53 € Coût 2022 = 1 478 € Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024 = 1 500 €	500 €	1 500 €	2 000 €	Répartition au nombre de lits EHPA - 20/76 soit 26,32 % EHPAD = 56/76 soit 73,68 %	26,32%	526 €	73,68%	1 474 €												100,00%	2 000 €		
60623	Alimentation	Total	12 500 €	15 500 €	17 000 €			3 684 €		10 316 €		2 211 €		789 €										17 000 €	
60628	Autres fournitures non stockées	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Achats divers (ex : produits contre légionellose) Coût 2018 = 294,93 € Coût 2019 = 543,34 € Coût 2020 = 1 288,51 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 893,71 € Estimation 2023 = 1 600 € Estimation 2024 = 1 100 € estimation 2025 : 3 000€	1 600 €	1 100 €	3 000 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10%	27,40%	822 €	63,47%	1 904 €	6,10%	183 €	3,03%	91 €									100,00%	3 000 €	
60628	Autres fournitures non stockées	Total	1 600 €	1 100 €	3 000 €			822 €		1 904 €		183 €		91 €										3 000 €	
60631	Fournitures d'entretien	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (achats divers..... et divers pièces véhicules) Coût 2018 = 2 318,58 € Coût 2019 = 3 839,16 € Coût 2020 = 3 005,10 € Coût 2021 = 2 522,33 € Coût 2022 = 529,26 € baisse liée probablement à la mutualisation CATV Estimation 2023 = 3 900 € Estimation 2023 = 1 000 €	3 900 €	1 000 €	6 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	1 195 €	46,17%	2 770 €	4,44%	266 €	2,20%	132 €	0,81%	49 €	23,99%	1 439 €	1,58%	95 €	0,88%	53 €	100,00%	6 000 €	
60631	Fournitures d'entretien	Total	3 900,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €			1 195 €		2 770 €		266 €		132 €		49 €		1 439 €		95 €		53 €		6 000 €	
60632	Fournitures de petits équipements	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (divers) Coût 2018 = 465,38 € Coût 2019 = 1 182,61 € Coût 2020 = 2 209,90 € Coût 2021 = 4 530,74 € Coût 2022 = 3 819,82 € Estimation 2023 = 5 000 € Estimation 2024 = 5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 500 €	En fonction de la destination de l'achat ou au nombre d'usagers/résidents	22,03%	1 211 €	53,28%	2 930 €	11,21%	617 €	4,19%	230 €				8,39%	461 €	0,58%	32 €	0,32%	17 €	100,00%	5 500 €
60632	Fournitures de petits équipements	Total	5 000,00 €	5 000,00 €	5 500,00 €			1 211 €		2 930 €		617 €		230 €				461 €		32 €		17 €		5 500 €	
6064	Fournitures Administratives	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Fournitures administratives, papier photocopieur, consommables informatiques Coût 2018 = 3 432,94 € Coût 2020 = 3 468,85 € Coût 2021 = 582,88 € Coût 2022 = 653,34 € Estimation 2023 = 2 500 € Estimation 2024 = 1 600 €	2 500 €	1 600 €	1 600 €	Répartition Privilégier un bon de commande par établissement Estimation faite au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	337 €	58,95%	942 €	14,74%	236 €	5,26%	84 €									100,00%	1 600 €	
6064	Fournitures Administratives	Total	2 500 €	1 600 €	1 600 €			337 €		942 €		236 €		84 €										1 600 €	

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6068	Autres matières et fournitures	EHPA - EHPAD - FAS - FAM Achats divers (ampoules,dectecteurs...) Coût 2020 = 13 417,62 € Coût 2021 = 11 549,52 € Coût 2022 = 13 528,48 € Estimation 2023 = 17 500 € Estimation 2024 = 17 000 €	17 500 €	17 000 €	20 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	3 985 €	46,17%	9 234 €	4,44%	888 €	2,20%	440 €	0,81%	162 €	23,99%	4 798 €	1,58%	316 €	0,88%	176 €	100,00%	20 000 €
6068	Autres matières et fournitures	Total	17 500 €	17 000 €	20 000 €			3 985 €		9 234 €		888 €		440 €		162 €		4 798 €		316 €		176 €		20 000 €
611	Prestations de services	EHPA-EHPAD- FAS-FAM Entrées et sorties des containers AVADE Coût 2017 = 3 645,60 € Coût 2018 = 3 664,20 € coût 2020 = 12 798,08 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 =régularisation 2020/2021 35 689,03 € Estimation 2023 = 15 000 € Estimation 2024 = 16 000 €	15 000 €	16 000 €	16 000 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	3 368 €	58,95%	9 431 €	14,74%	2 358 €	5,26%	842 €									100,00%	16 000 €
611	Prestations de services	Total	15 000 €	16 000 €	16 000 €			3 368 €		9 431 €		2 358 €		842 €		- €		- €		- €		- €		16 000 €
6132	Locations immobilières	EHPAD-FAS-EHPA-CIAS-SIAD- SPAD-FAM Locations à T.D.L.H. = Coût 2020 = 310 383,36 € Coût 2021 = 293 566,56 € Coût 2022 = 301 294,56 € dont 33453,36 € FAM Estimation 2023 = 315 000 € Estimation 2024 = 315 000€ En attente d'éléments plus précis sur le rachat des ESMS	275 000 €	275 000 €	350 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 673 m2 (calcul uniquement pour loyers) EHPA = 1774 m2 soit 20,45% EHPAD = 4 109 m2 soit 47,38% FAS = 364 m2 soit 4,20% CCAS = 72 m2 soit 0,83% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 24,62% SIAD = 141 m2 soit 1,63% SPAD = 78 m2 soit 0,90% (Tableau Répartition Ets Loyers)	20,45%	71 575 €	47,37%	165 795 €	4,20%	14 700 €	0,00%	- €	0,83%	2 905 €	24,62%	86 170 €	1,63%	5 705 €	0,90%	3 150 €	100,00%	350 000 €
			40 000 €	40 000 €	40 000 €	Surcoût loyers FAS/FAM Répartition au nombre de chambres soit 6 chambres (1 FAS + 5 FAM°						6 666 €		33 334 €									40 000 €	
6132	Locations immobilières	Total	315 000 €	315 000 €	390 000 €			71 575 €		165 795 €		21 366 €		33 334 €		2 905 €		86 170 €		5 705 €		3 150 €		390 000 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6135	Locations mobilières	EHPAD-FAS-FAM Location du photocopieur UGAP E 2555 Fin de location 31/3/2018 = 306,91 € Pas de nouveau contrat au 03/09/2020 Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 0 € Estimation 2024 = 0 €	- €	- €		Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	- €	18,67%	- €	6,67%	- €									100,00%	- €
6135	Locations mobilières	Total	- €	- €					- €		- €		- €											- €
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers	BAT A-B-C EHPA - EHPAD - FAS -FAM -CCAS Salle de réunion - CIAS uniquement PAD Coût 2017 = 3 801,31 € Coût 2018 = 0 € Estimation 2019, au vu du réel 2018 au 21/8/18 = 0 € mandaté et de la nouvelle organisation mutualisation = BP 2019 = 1 000 € (4000 € viennent augmenter le compte 6068) Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 €	- €	- €		Répartition au m2 habitables = 6 635 m2 EHPA = 1774m2 soit 26,74% EHPAD = 4 109 m2 soit 61,93% FAS = 395 m2 soit 5,95% FAM = 196 m2 soit 2,95% CCAS = 72 m2 soit 1,09% CIAS PAD = 89 m2 soit 1,34 % (Tableau 11) ou au nombre de lits Répartition en fonction du biens	26,74%	- €	61,93%	- €	5,95%	- €	2,95%	- €	1,09%	- €	1,34%	- €					100,00%	- €
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers	Total	- €	- €			- €		- €		- €		- €		- €		- €						- €	
61551	Entretien et réparations sur matériels roulants	EHPAD-FAS-EHPA (pas le FAM) Véhicule 9 places pour personnes handicapées (contrôle haillon obligatoire tous les 6 mois) Coût 2020 = 55 € Coût 2021 = 55 € Coût 2022 = 55 € baisse liée probablement à la mutualisation CATV Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 200 €	1 000 €	200 €	200 €	Répartition 30%EHPAD 30% FAS 10% FAM 30% CCAS (Petits Pas)			30,00%	60 €	30,00%	60 €	10,00%	20 €	30,00%	60 €							100,00%	200 €
61551	Entretien et réparations sur matériels roulants	Total	1 000 €	200 €	200 €				60 €		60 €		20 €		60 €								200 €	
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	EHPAD-FAS-EHPA-FAM (réparation chaudière ...) Coût 2018 = 2 071,54 € Coût 2019 = 1 214,10 € Coût 2020 = 4 753,51 € Coût 2021 = 4 187,51 € Coût 2022 = 3 166,26 € Estimation 2023 = 4 500 € Estimation 2024 = 4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) ou au m2 en fonction de la destination du biens Prévisionnel fait au nombre de lits EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	3 360 €	18,67%	840 €	6,67%	300 €									100,00%	4 500 €
61558	Entretien et réparations autres matériels et outillages	Total	4 500 €	4 500 €	4 500 €				3 360 €		840 €		300 €										4 500 €	
		CCAS -EHPA-EHPAD-FAS-FAM- CIAS-SIAD-SPAD Contrôle des installations électriques UGAP Coût 2021 = 726,79 € Coût 2022 = 1 662,98 € Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 2 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	399 €	46,17%	923 €	4,44%	89 €	2,20%	44 €	0,81%	16 €	23,99%	480 €	1,58%	32 €	0,88%	18 €	100,00%	2 000 €

COMPTES M14	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL 2023	MONTANT PREVISIONNEL 2024	MONTANT PREVISIONNEL 2025	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		INSCRIT AU BP	INSCRIT AU BP DU	INSCRIT AU BP																			
	CCAS -EHPA-EHPAD-FAS-FAM-CIAS- SIAD-SPAD Maintenance des équipements de sésentumage et de climatisation (SAV GCL) Contrat du 1/05 au 31/12/18 Coût 2019 = 1 884 € Coût 2020 = 1 920 € Coût 2021 = 1944,89 € Coût 2022 = 2 003,34 € Estimation 2023 = 2 200 € Estimation 2024 = 2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	438 €	46,17%	1 016 €	4,44%	98 €	2,20%	48 €	0,81%	18 €	23,99%	528 €	1,58%	35 €	0,88%	19 €	100,00%	2 200 €
	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Entretien et vérification des extincteurs (marché 01.2014 ABC du 27/02/2014 au 26/02/2018 Marché à renégocier) Coût 2018 = 972 39 € Coût 2019 = 0 € Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 0 € Revoir si fait partie de la mutualisation CATV	1 000 €	- €		Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	- €	46,17%	- €	4,44%	- €	2,20%	- €	0,81%	- €	23,99%	- €	1,58%	- €	0,88%	- €	72,74%	- €
	EHPAD-FAS-FAM Nettoyage des bacs à graisse et débouchage des canalisation de la cuisine (SUEZ RV OSIS OUEST à compter de 2018) + Maintenance des 2 hottes de cuisine Coût 2018 ==3 286,26 € Coût 2019 =2 686,01 € Coût 2020 = 2 671,87 € Coût 2021 = 2 584,90 € Coût 2022 = 2 277,73 € Estimation 2023 = 3 300 € Estimation 2024 = 3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	2 464 €	18,67%	616 €	6,67%	220 €								100,00%	3 300 €	
	EHPAD-FAS-FAM Maintenance copieur Estudio 3015AC UGAP (fin location au 30/04/2025) Coût 2021 = 682,79 € Coût 2022 = 801,44 € Estimation 2023 = 700 € Estimation 2024 = 900 €	700 €	900 €	900 €	Répartition au m2 au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	671 €	18,67%	168 €	6,67%	60 €								100,00%	900 €	
	CCAS -EHPAD-FAS-FAM-CIAS PAD Maintenance des systèmes de sécurité incendie BAT A C et D (DEF) (Contrat 16/7/16 au 15/7/17 reconductible 1 fois pour 1 an Coût 2018 = 10 872,19 € Coût 2019 = 13 056,59 € Coût 2020 = 11 405,78 € Coût 2021 = 15 935,50 € Coût 2022 = 13 317,60 € Estimat. 2023 = 16 000 € Estimation 2024 = 16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 634 m2 EHPAD = 4 109 m2, soit 84,53% FAS = 395 m2, soit 8,13% FAM = 196 m2, soit 4,03% CCAS Salle de réunion = 72m2 soit 1,48% CIAS PAD = 89 m2, soit 1,83% (Tableau 3)			84,53%	13 524 €	8,13%	1 301 €	4,03%	645 €	1,48%	237 €	1,83%	293 €					100,00%	16 000 €
	EHPA-CIAS-SIAD-SPAD Vérification du système de desenfumage BAT B (DEF) dans l'attente d'une nouvelle installation Coût 2018 = 1 260 € Coût 2019 = 1 564 € Coût 2020 = 3 804 € Coût 2021 = ? Coût 2022 = 0 € Coût 2023 = 0 € A revoir si installation mise en œuvre	- €	- €		Répartition au m2 habitables, soit total = 4 039 m2 (B) EHPA = 1774 m2 soit 43,92% CIAS sans PAD = 2 046 m2, soit = 50,66% SIAD = 141 m2 , soit = 3,49% SPAD = 78 m2, soit = 1,93% (Tableau 5)	43,92%	- €									50,66%	- €	3,49%	- €	1,93%	- €	100,00%	- €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6156		Maint. install. détection incendie (nouvelle installation BAT B ET C à l'étude) En 2017 c'est DEF sur l'ancienne installation Reconduit pour 2019 Reconduit pour 2020 Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € A revoir si installation mise en œuvre	- €	- €		Répartition au m2 habitables, soit total = 4 200 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,24% CCAS Salle de réunion = 72m2 soit 1,71% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 50,83% SIAD = 141 m2 , soit = 3,36% SPAD = 78 m2, soit = 1,86% (Tableau 6)	42,24%	- €							1,71%	- €	50,83%	- €	3,36%	- €	1,86%	- €	100,00%	- €
		EHPAD-FAS-FAM BAT A et C Maintenance du groupe électrogène (LEPRON) Coût 2018 = Contrat 1 087,42 € pas de pièces Coût 2019 = 1 508,12 €(contrat+pièce+intervention commutateur) Coût 2020 = 1 115,47 € Coût 2021 = 3 209,27 € Coût 2022 = 1 422,66 € Estimation 2023 = 1 600 € Estimation 2024 = 1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	1 399 €	8,40%	134 €	4,17%	67 €									100,00%	1 600 €
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance du lave linge (DAHURON) Coût 2018 = 0 € Coût 2019 = 35,40 € Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 300 € Estimation 2024 = 300 €	300 €	300 €	300 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	224 €	18,67%	56 €	6,67%	20 €									100,00%	300 €
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance du sèche linge (DAHURON) Coût 2019 = 316,80 € Coût 2020 = = 321,60 € Coût 2021 = 326,40 € Coût 2022 = 171 € Estimation 2023 =350 € Estimation 2024 = 250 €	350 €	250 €	250 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	188 €	18,67%	47 €	6,67%	17 €									100,00%	250 €
		EHPAD-FAS-FAM Maintenance du Lave-Vaisselle (HOBART) Coût 2018 = 557,58 € Contrat + Interventions Coût 2019 =1420,90€ coût 2020 = 372,05 € Coût 2021 = 377,26 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 2 000 € Estimation 2024 = 1 000€	2 000 €	1 000 €	1 000 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	748 €	18,67%	187 €	6,67%	67 €									100,00%	1 000 €
		CCAS -EHPA-EHPAD-FAS-FAM- CIAS-SIAD-SPAD Dératisation - Désinsectisation (ARTECH SERVICE) Coût 2018 = 1 584 € Coût 2019 = 1 441,20 € Coût 2020 = 1 447,20 € Coût 2021 = 1 677,60 € Coût 2022 = 1 677,60 € Estimation 2023 = 2 000 € Estimation 2024 = 2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	399 €	46,17%	922 €	4,44%	89 €	2,20%	44 €	0,81%	16 €	23,99%	480 €	1,58%	32 €	0,88%	18 €	100,00%	2 000 €
		EHPAD-FAS-FAM Poulailler Dératisation - Désinsectisation (ARTECH SERVICE) Coût 2018 = 150 € Coût 2022 = 198 € Estimation 2023 = 160 € Estimation 2024 = 210 €	160 €	210 €	210 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	157 €	18,67%	39 €	6,67%	14 €									100,00%	210 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		EHPAD-EHPA-FAM-FAS Légionellose (jusqu'au 08/02/2018 ACM AGRO 2 contrats) A compter du 01/05/2018 MERIEUX BAT ABC Coût 2018 = 1416 € Coût 2022 = 0 € Estimat. 2023 = 1 800 € Estimation 2024 = 1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	379 €	58,95%	1 061 €	14,74%	265 €	5,26%	95 €									100,00%	1 800 €
		EHPAD-FAS-FAM Vérification triennale réglementaire des systèmes de sécurité incendie et installations de gaz (BAT A D) SOCOTEC Fait en 2014 (588,00 €) non réalisée de 2017 à 2020 Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 900 € Estimation 2024 = 900 €	900 €	900 €	900 €	Répartition au m2 habitables soit total de 4 700 m2 (A) EHPAD = 4 109 m2, soit 87,43% FAS = 395 m2, soit 8,40% FAM = 196 m2, soit 4,17% (tableau 2)			87,43%	786 €	8,40%	76 €	4,17%	38 €									95,83%	900 €
		CCAS-EHPA-CIAS-SIAD-SPAD Vérification triennale réglementaire des systèmes de sécurité incendie et installations de gaz (BAT B et C) SOCOTEC Fait en 2014(228 €) à faire en 2017non réalisée en 2017, ni au 22/08/2018 Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024 = 500 €	500 €	500 €	500 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 4 200 m2 (B-C) EHPA = 1774 m2 soit 42,24% CCAS Salle de réunion = 72m2 soit 1,71% CIAS + PAD = 2 135 m2, soit = 50,83% SIAD = 141 m2 , soit = 3,36% SPAD = 78 m2, soit = 1,86% (Tableau 6)	42,24%	211 €							1,71%	9 €	50,83%	254 €	3,36%	17 €	1,86%	9 €	100,00%	500 €
		EHPA-FAM-EHPAD-FAS Agent d'entretien provision pour convention de mutualisation Services techniques	20 100 €	20 100 €	20 100 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10% FAM = 196 m2 soit 3,03%	27,40%	5 508 €	63,47%	12 757 €	6,10%	1 226 €	3,03%	609 €									100,00%	20 100 €
		CCAS -EHPA-EHPAD-FAS-FAM- CIAS-SIAD-SPAD Contrats divers prévisionnels (inconnus suite mutualisation)	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88%	19,93%	598 €	46,17%	1 386 €	4,44%	133 €	2,20%	66 €	0,81%	24 €	23,99%	720 €	1,58%	47 €	0,88%	26 €	100,00%	3 000 €
		EHPA-EHPAD-FAS-FAM Contrats divers prévisionnels	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Répartition au m2 habitables ou nombre de lits Privilégier un bon de commande par établissement Estimation basée en m2 soit = 6 474m2 EHPA = 1774 m2 soit 27,40% EHPAD = 4 109 m2 soit 63,47% FAS = 395 m2 soit 6,10%	27,40%	822 €	63,47%	1 904 €	6,10%	183 €	3,03%	91 €									100,00%	3 000 €
6156	Maintenance - autres		59 910 €	59 060 €	59 060 €			8 754 €		40 130 €		4 706 €		2 144 €		320 €		2 754 €		162 €		90 €		59 060 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6168	Assurances	EHPAD- FAS - EHPA - FAM à compter du 1/04/2016 Véhicule 9 places pour personnes handicapées CT 499 HH Coût 2018 = 305,31 € Coût 2019 = 465,09 € Coût 2022 = Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024= 500 €	500 €	500 €	500 €	Répartition 30% EHPAD 30% FAS 10% FAM 30% CCAS (Petits Pas)			30,00%	150 €	30,00%	150 €	10,00%	50 €	30,00%	150 €							100,00%	500 €
		Véhicule clio 8281 RH 41 Coût 2016 = 287,48 € Coût 2017 = 292,57 € Coût 2018 = 299,41 € Coût 2019 = 201,24 € Coût 2022 = ? Estimation 2023 = 300 € Estimation 2024 = 200 € (mail des assurances)	300 €	200 €	200 €	Répartition 100% EHPAD			100,00%	200 €													100,00%	200 €
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM- CCAS Salle de réunion Domage aux biens Coût 2019 = 4 449,21 € CATV Estimation 2023 = 5 400 € Estimation 2024 = 6 000 € (mail des assurances)	5 400 €	6 000 €	6 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 6 546 m2 EHPA = 1 774 m2 soit 27,10% EHPAD = 4109 m2 soit 62,78% FAS = 395 m2 soit 6,03% FAM = 196 m2, soit 2,99 % CCAS Salle de réunion = 72 m2 soit 1,10% (Tableau 10)	27,10%	1 626 €	62,78%	3 768 €	6,03%	362 €	2,99%	179 €	1,10%	66 €							100,00%	6 000 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
		EHPAD-FAS-EHPA-FAM Responsabilité civile Protection juridique des élus et audit des marchés Coût 2019 = 1 455,15 € CATV Estimation 2023 = 1 500 € Estimation 2024 = 1 800 €(mail des assurances) Estimation 2025 = RC = 1800€ - RP = 190€ et auti des marchés = 2380€	1 500,00 €	1 800,00 €	4 370,00 €	Estimation Masse salariale brute BP 18 EHPA = 5% EHPAD =69% FAS = 16% FAM = 10%	5,00%	219 €	69,00%	3 015 €	16,00%	699 €	10%	437 €									4 370 €	
		FAS -FAM Véhicule 9 places CATV Estimation 2023 = 500 € Estimation 2024 = 400 € (mail des assurances)	500,00 €	400,00 €	400,00 €	Répartition 74% FAS (14/19) 26% FAM (5/19)					74,00%	296 €	26,00%	104 €									400 €	
6168	Primes d'assurances	Total	8 200 €	8 900 €	11 470 €			1 845 €		7 133 €		1 507 €		770 €		216 €		- €		- €		- €		11 470 €
617	Etudes et recherches	EHPAD-FAS-FAM Analyse des pratiques pro des agents Coût 2022 = (9 interventions par NAHO CONSULTING) 4 410 € Estimation 2023 = 6 000 € Estimation 2024 = 6 000 €	6 000 €	6 000 €		Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%		18,67%		6,67%									100,00%	- €	
617	Etudes et recherches	Total	6 000 €	6 000 €						- €		- €		- €									- €	
6182	Documentation et Technique	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Journeaux etc.... (l'essentiel des achats se fait sur chaque budget) Coût 2020 = 228,10 € Coût 2021 = 247,84 € Coût 2022 =247,84 € Estimation 2023 = 300 € Estimation 2024 = 300 €	300 €	300 €	500 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	105 €	58,95%	295 €	14,74%	74 €	5,26%	26 €									100,00%	500 €
6182	Documentation et Technique	Total	300 €	300 €	500 €			105 €		295 €		74 €		26 €									500 €	
6226	Honoraires	EHPA-EHPAD-FAS-FAM Audit, frais vétérinaires Coût 2019 = 117,71 € Coût 2020 = 140,52 € (vétérinaire) Coût 2021 = 69,00 € Coût 2022 = 71 € Estimation 2023 = 300 € Estimation 2024 = 100 €	300 €	100 €	100 €	Répartition au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	21 €	58,95%	59 €	14,74%	15 €	5,26%	5 €									100,00%	100 €
6226	Honoraires	Total	300 €	100 €	100 €			21 €		59 €		15 €		5 €									100 €	
6232	Fêtes et cérémonie	EHPA-EHPAD-FAS-FAM (prestation d'animations ex Guillaume LUCAS , spectacles) Médailles agents Coût 2020 = 709,32 € Coût 2021 = 509,79 € Coût 2022 = 575 € Estimation 2023 = 800 € Estimation 2024 = 800 €	800 €	800 €	1 500 €	En fonction de l'objet du marché - Répartition au nombre de lits EHPA = 34/109 soit 31,19% EHPAD = 56/109 soit 51,38% FAS = 14/109 soit 12,84% FAM = 5/109 soit 4,59% Pour médailles agents : en fonction des agents concernés	21,05%	316 €	58,95%	884 €	14,74%	221 €	5,26%	79 €									100,00%	1 500 €
6232	Fêtes et cérémonie	Total	800 €	800 €	1 500 €			316 €		884 €		221 €		79 €									1 500 €	

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
6262	Frais de télécommunications	EHPAD-FAS-FAM à compter du 1/4/2016 Internet Orange Coût 2020 = 504 € Coût 2021 = 546 € Coût 2022 = 520,80 € Estimation 2023 = 540 € Estimation 2024 = 540 €	540 €	540 €	540 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	403 €	18,67%	101 €	6,67%	36 €									100,00%	540 €
		EHPAD-FAS-FAM Lignes téléphoniques ORANGE TELECOM = Centrale téléphonique Coût 2020 = 5 793, 87 € Coût 2021 = 5 349,91 € Coût 2022 = 4 871,72 € Estimation 2023 = 5 800 € Estimation 2024 = 5 800 €	5 800 €	5 800 €	5 800 €	Répartition au nombre de lits (sans l'EHPA) EHPAD = 56/75 soit 74,66% FAS = 14/75 soit 18,67% FAM = 5/75 soit 6,67%			74,66%	4 330 €	18,67%	1 083 €	6,67%	387 €									100,00%	5 800 €
		EHPAD-EHPA Mobile tel. Portable Coût 2020: 337,31 € (sur 7 mois) Coût 2021 = 372,83 € Coût 2022 = 230,40 E Estimation 2023 = 300 € Estimation 2024 = 300 €	300 €	300 €	300 €	EHPA: 25% EHPAD: 75%	25,00%	75 €	75,00%	225 €													100,00%	300 €
6262	Frais de télécommunications	Total	6 640 €	6 640 €	6 640 €			75 €		4 958 €		1 184 €		423 €										6 640 €
62878	Remboursement de charges	EHPA-EHPAD-FAS- FAM Achats des repas Cuisine Centrale Ville de Vendôme A partir de 2020, convention de mutualisation, le CCAS verse une quote- part du coût du service de la cuisine centrale et non plus un prix de repas Coût 2019 = 226 765,58 € Coût 2020 = 243 559 € Coût 2022 = 351 076 € correspondant à la régularisation de 2020 = 61 381 € 2021 ≈289 695 € Estimation 2023 = 300 000 € paiement de 2022 Estimation de 2024 = 310 000 € Estimation de 2025 : 350 000€	300 000 €	310 000 €	383 000 €	en fonction des commandes passées en 2020 soit EHPA: 7% EHPAD: 68% FAS: 18% FAM: 7%	7,00%	26 810 €	68,00%	260 440 €	18,00%	68 940 €	7%	26 810 €										383 000 €
	Frais de gestion CCAS	concerne les budgets EHPA- EHPAD-FAS- FAM	48 210 €	49 710 €	52 400 €	3%an EN 2024 13430 pour EHPA 22 480 pourEHPAD 5 690 pour FAS 5180 pour FAM avant frais pris uniquement par CIAS		14 700 €		25 700 €		6 300 €		5 700 €										52 400 €

COMPTES M14	LIBELLES		MONTANT PREVISIONNEL 2023 INSCRIT AU BP	MONTANT PREVISIONNEL 2024 INSCRIT AU BP DU	MONTANT PREVISIONNEL 2025 INSCRIT AU BP	Clés de répartition 2024	E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		CCAS (Salle réunion)		C.I.A.S. + PAD		S.I.A.D		S.P.A.D		TOTAL	
62878	Remboursement de charges	Total	348 210 €	359 710 €	435 400 €			41 510 €		286 140 €		75 240 €		32 510 €		- €		- €		- €		- €		435 400 €
6288	Autres services extérieurs	EHPA-EHPAD-FAS-FAM A compter de 2017 concerne toutes les animations partagées par les 4 établissements du CCAS (ex goûters d'anniversaire animation musiques (et hors animations propres à chaque établissement (ex: sophrologie, équitation...) Le prévisionnel est inscrit sur ce compte mais les réalisés seront inscrits au 611-6232-6228 etc.... Coût 2021 = 1 930,28 € Coût 2022 = 1 541,46 €	6 000 €	5 000 €	5 000 €	Répartition a au nombre de lits EHPA (20 étant le nombre d'occupant maximum)= 20/95 soit 21,05% EHPAD = 56/95 soit 58,95% FAS = 14/95 soit 14,74% FAM = 5/95 soit 5,26%	21,05%	1 053 €	58,95%	2 948 €	14,74%	737 €	5,26%	263 €									100,00%	5 000 €
6288	Autres services extérieurs	Total	6 000 €	5 000 €	5 000 €			1 053 €		2 948 €		737 €		263 €										5 000 €
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	EHPA -FAS-FAM-CCAS PAD- EHPA- CIAS-SIAD-SPAD Taxes ordures ménagères et foncières à T.D.L.H. Coût 2019 = 58 667 € Coût 2020 = 62 798 € Coût 2022 = 69 534,80 € Estimation 2023 = 72 000 € Estimation 2024 = 76 000 €	72 000 €	76 000 €	76 000 €	Répartition au m2 habitables, soit total = 8 900 m2 EHPA = 1774 m2 soit 19,93% EHPAD = 4 109 m2 soit 46,17% FAS = 395 m2 soit 4,44% FAM = 196 m2 soit 2,20% CCAS= 72 m2 soit 0,81% CIAS + PAD = 2 135 m2 soit 23,99% SIAD = 141 m2 soit 1,58% SPAD = 78 m2 soit 0,88% (Tableau 1)	19,93%	15 147 €	46,17%	35 088 €	4,44%	3 374 €	2,20%	1 672 €	0,81%	616 €	23,99%	18 232 €	1,58%	1 201 €	0,88%	669 €	100,00%	76 000 €
637	Taxes vers. Assimilés autres organismes	Total	72 000 €	76 000 €	76 000 €			15 147 €		35 088 €		3 374 €		1 672 €		616 €		18 232 €		1 201 €		669 €		76 000 €
TOTAL GENERAL			1 077 360 €	1 110 810 €	1 264 070 €		EHPA D= 6287 CCAS R = 70872	186 827 €	EHPAD D = 6287 CCAS R = 70872	697 205 €	FAS D = 6287 CCAS R = 70872	127 017 €	FAM D = 6287 CCAS R = 70872	79 551 €	CCAS	5 409 €	CIAS D = 62878 CCAS R = 70878	152 465 €	SIAD D = 6287 CCAS R = 70878	10 037 €	SPAD D = 6287 CCAS R = 70878	5 559 €		1 264 070 €
TOTAL RECETTES AU CCAS								186 827 €		697 205 €		127 017 €		79 551 €		5 409 €		152 465 €		10 037 €		5 559 €		1 264 071 €

REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES PAYEES PAR LE CIAS EN 2025
COMMUNES AUX ETABLISSEMENTS
C.C.A.S. de Vendôme, S.I.A.D., S.P.A.D., E.H.P.A. "Oasis", E.H.P.A.D. "la Clairière des Coutis", F.A.S. 'Michelle BOUHOURS' et
F.A.M.

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
							%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
60622	Carburant	CIAS-SIAD-SPAD-EHPAD- FAS Marché SIPLEC ENERGEO DU 01/04/2021 AU 31/12/2024 Coût 2020 = 20 669,58 € Coût 2021 = 29 955,15 € Coût 2022 = 16 076,74 € Estimation 2023 =36 952 € Estimation 2024 =au vu du prévisionnel 2023 soit 11597 € mandaté pour 7 mois estimation annuelle 19 880 € soit retenu 25 000 € Estimation 2025 : Montant mandaté au	36 952,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	Répartition au réel année N-1 Par véhicules sauf pour véhicule DA 446 HC qui est réparti 20% EHPAD 30% FAS 40% EHPA 10% FAM	40,80%	8 160 €	56,00%	11 200 €	1,20%	240 €		- €	0,80%	160 €	0,40%	80 €	0,40%	80 €	0,40%	80 €		20 000 €
60622	Carburant	Total	36 952,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €			8 160 €		11 200 €		240 €		- €		160 €		80 €		80 €		80 €		20 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	CIAS-SPAD-SIAD Uniquement les gels hydroalcooliques et Kit AES Coût 2019 = 196,80 € Coût 2020 = 577,81 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 400 € Estimation 2024 = 400 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Au nombre d'usagers servis déterminés à la commande	13,71%	55 €	86,29%	345 €		- €		- €									400 €	
60628	Autres fournitures non stockées	Total	400,00 €	400,00 €	400,00 €			55 €		345 €		- €											400 €	
60631	Fournitures d'entretien	CIAS-SPAD-SIAD et uniquement les produits destinés aux bureaux du 37 Clémenceau Coût 2019 = 8 849,62 € Coût 2020 = 2 718,40 € Coût 2021 = 5 153,04 € Coût 2022 = 2 388,36 € Estimation 2023 = 9 500 € Estimation 2024 = 6 000 € Estimation 2025 = Montant au 31/07/2024 : 3062,92€ Montant estimée au 31/12/2024 = 5 250,72€ retenu pour 2025 = 6000€	9 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Au m2 habitables total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	5 442 €	5,99%	359 €	3,31%	199 €		- €									100,00%	6 000 €
60631	Fournitures d'entretien	Total	9 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			5 442 €		359 €		199 €											6 000 €	
60632	Fournitures de petit équipement	CIAS-SPAD-SIAD et uniquement les achats destinés aux bureaux du 37 Clémenceau Coût 2019 = 930,38 € Coût 2020 = 770,60 € Coût 2021 = 913,39 € Coût 2022 = 509,14 € Estimation 2023 = 1 100 € Estimation 2024 = 1 000 € Estimation 2025 : 3200€	1 100,00 €	- €	3 200,00 €	Au m2 habitables total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	2 902 €	5,99%	192 €	3,31%	105 €		- €									100,00%	3 200 €

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutils		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
		C.I.A.S-SPAD-SPAD- EHPAD-FAS- FAM Achat de licences Synantec Coût 2019 = 568,62 € Coût 2020 = 996,84 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 1 100 € Estimation 2024 = 1 000 € Estimation 2025 : 3200€	1 100,00 €	1 000,00 €	3 200,00 €	En nombre d'agents administratif et PC	60,78%	1 945 €	5,88%	188 €	11,77%	377 €	0%	- €	0,00%	- €	19,61%	628 €	1,96%	63 €	0,00%	- €	100%	3 200 €
60632	Fournitures de petit équipement	Total	2 200,00 €	1 000,00 €	6 400,00 €			4 847 €		380 €		482 €					628 €		63 €		- €		6 400 €	
6064	Fournitures administratives	C.I.A.S-SPAD-SIAD- Au 13/09/2022 pas de marché en cours Coût 2020 = 6 211,23 € Coût 2021 = 1 362,57 € Coût 2022 = 206,60 € Estimation 2023 = 6 000 € Estimation 2024 = 4 000 € Estimation 2025 = 4 000€	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	En fonction de la destination de l'achat ou au nombre d'usagers/résidents	83,65%	3 346 €	3,63%	145 €	12,72%	509 €		- €									4 000 €	
6064	Fournitures Administratives	Total	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €			3 346 €		145 €		509 €			- €		- €		- €		- €		4 000 €	
6068	Autres matières et fournitures	C.I.A.S-SPAD-SIAD Coût 2019 = 61,46 € Coût 2020 = 3 061,15 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 400 € Estimation 2024 = 400 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	En fonction de la destination de l'achat ou au nombre d'usagers/résidents	75,00%	300 €	12,50%	50 €	12,50%	50 €		- €									400 €	
6068	Autres matières et fournitures	Total	400,00 €	400,00 €	400,00 €			300 €		50 €		50 €										400 €		

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutils		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
611	Prestations de service	CIAS-SPAD-SIAD Ordures ménagères VALDEM Coût 2019 = 0 € Coût 2020 = 2 374,98 € dont OM 2019 = 1 169,96 € Coût 2020 = 660,73 € Coût 2021 = 683,61 € Coût 2022 = 673,74 € Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Au m2 habitables total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	907 €	5,99%	60 €	3,31%	33 €		- €								100,00%	1 000 €	
611	Prestations de service	Total	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			907 €		60 €		33 €											1 000 €	
615228	Entretien et réparation sur biens immobiliers	CIAS-SPAD-SIAD destinés aux bureaux du 37 Clémenceau Coût 2015 = 586,38 € Coût 2016 = 0 € Coût 2017 = 920,50 € Coût 2018 = 0 € Coût 2019 = 0 € Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 0 € Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 = 200 € Estimation 2024 = 0 €	200,00 €	- €	900,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	816 €	5,99%	54 €	3,31%	30 €		- €								100,00%	900 €	
615228	Entretien et réparation sur biens immobiliers	Total	200,00 €	- €	900,00 €			816 €		54 €		30 €											900 €	
6156	Maintenance - autres	CIAS - SIAD - SPAD Fourniture et maintenance des moyens d'extinction Plus de marché en cours Coût 2017 = 68,21 € Coût 2018 = 618,92 € Coût 2019 = 27,36 € Coût 2020 = 0 € Coût 2021 = 1 505,32 € Coût 2022 = Estimation 2023 = 50 € Estimation 2024 =	50,00 €	- €	50,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	45 €	5,99%	3 €	3,31%	2 €		- €								100,00%	50 €	
		CIAS-SIAD-SPAD-UGAP Contrôle installations électriques Coût 2019 = 1 299,92 € Coût 2020 = 653,16 € Coût 2021 = 714,95 € Coût 2022 = Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 =	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	907 €	5,99%	60 €	3,31%	33 €		- €									1 000 €	
		CIAS - SPAD Coût 2019 = 8 830,26 € Coût 2020 = 9 007,86 € Coût 2021 = 9 034 € Nouveau contrat ? à compter de 2022 ? Coût 2022 = ? Estimation 2023 = 9 300 € Estimation 2024 = 9 300 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	Au nbre des logiciels et des postes informatiques Répartition à revoir en fonction du contrat		6 200 €				3 100 €		- €									9 300 €	

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutis		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
		CIAS-SIAD-SPAD-CIAS PAD SIATEL Réseau Téléphonique Accès service d'abstreinte Coût 2019 = 2 130,76 € Coût 2020 = 2 787,39 € Coût 2021 = 3 540,09 € (5 trimestres) Coût 2022 = 3 002,40 € Estimation 2023 = 3 200 € Estimation 2024 = 3 200 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	Répartition au nombre de lignes téléphoniques fixes	83,13%	2 661 €	9,64%	308 €	7,23%	231 €		- €									100,00%	3 200 €
		CIAS-SIAD-SPAD-CIAS PAD Maintenance du Routeur Firewal et des serveurs Coût 2016 = 608,56 € pour 2 ans Coût 2018 pour 1 an = 348,65 € Coût 2019 = € Coût 2020 = 1 001, 11 € Coût 2021 = Coût 2022 = 0 € Estimation 2023 =1 500 € Estimation 2024 = 1 500 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Répartition au nombre de postes informatiques		1 165 €		135 €		200 €		- €										1 500 €
		Contrats de maintenance à mettre en place photocopieurs, serveurs autres	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	1 814 €	5,99%	120 €	3,31%	66 €		- €									100,00%	2 000 €
6156	Maintenance - autres		17 050,00 €	16 000,00 €	17 050,00 €			12 793 €		626 €		3 633 €				- €		- €		- €		- €		17 050 €
6168	Primes d'assurances	CIAS + SPAD + SIAD Appel d'offre SMACL Dommages aux biens Coût 2019 = 2 405,17 (2018 la superficie augmente car le PAD est intégré au CIAS) Coût 2020 = 7 € en attente titre CATV Coût 2021 = € en attente titre CATV Coût 2022 = Estimation 2023 = 2 700 € Estimation 2024 = 3 000 € (mail assurances)	2 700 €	3 000 €	3 100 €	Au m2 habitables total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	2 812 €	5,99%	186 €	3,31%	103 €		- €									100,00%	3 100 €
		CIAS + SPAD + SIAD Appel d'offre MMA Assurance Transport Coût 2019 = 9 033,39 € Coût 2020 = 7 € en attente titre CATV Coût 2021 = € en attente titre CATV Coût 2022 = ? Estimation 2023 = 11 000 € Estimation 2024 = 12 000 € (mail assurances)	11 000 €	12 000 €	13 000 €	Côut réel de chaque véhicule + Auto mission pour le SPAD ET LE CIAS sauf pour véhicule DA 446 HC qui est réparti 20% EHPAD 30% FAS 40% EHPA 10% FAM	52,50%	6 825 €	41,67%	5 417 €	2,50%	325 €		- €	1,67%	217 €	0,84%	109 €	0,41%	53 €	0,41%	53 €		13 000 €
6168	Primes d'assurances	Total	13 700 €	15 000 €	16 100 €			9 637 €		5 603 €		428 €				217 €		109 €		53 €		53 €		16 100 €
6182	Documentation générale et technique	CIAS-SPAD-SIAD Coût 2015 = 850 € Coût 2016 = 0 €Coût 2017 = 0 € Coût 2018 = 1 825,20 € Coût 2021 = 282,00 € Coût 2022 = 292 € Estimation 2023 = 0 € Estimation 2024 = 400 €	- €	400 €	400 €	Répartitin au nombre d'usagers ou selon l'objet de la commande		300 €		50 €		50 €												400 €
6182	Documentation générale et technique	Total	- €	400 €	400 €			300 €		50 €		50 €											400 €	

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutils		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
6188	Autres frais divers	CIAS-SIAD Diverses Abonnement millesime UP CITYZEN coût 2022 = 3 903,55 € Estimation 2023 = 0 € Estimation 2024 = 4 500 €	- €	4 500,00 €	11 000,00 €	50% SSIAD 50% SPAD			50,00%	5 500 €	50,00%	5 500 €											100,00%	11 000 €
6226	Honoraires	Total	- €	4 500 €	11 000 €			- €		5 500 €		5 500 €												11 000 €
62268	Honoraires	CIAS-SPAD-SIAD Diverses 2023 Assistance à la mise en concurrence pour le marché des assurances Coût 2018 = 1 152 € Coût 2022 = Estimation 2023 = 1000 € Estimation 2024 = 1000 € + audit assurances 2 380 € soit 3 380 € arrondis à 4 000 €	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	3 628 €	5,99%	240 €	3,31%	132 €		- €									100,00%	4 000 €
6226	Honoraires	Total	1 000 €	4 000 €	4 000 €			3 628 €		240 €		132 €												4 000 €
6231	Annonces et Insertions	CIAS-SPAD-SIAD Avis de marché et Avis d'attribution Coût 2022 = Estimation 2023 = 1 200 € Estimation 2024 = 1 200 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Au m2 habitables, soit en fonction de la destination du bien total = 2 354 m2 CIAS = 2 135 m2 = 90,70% SIAD = 141 m2 = 5,99% SPAD = 78 m2 = 3,31% (Tableau 12)	90,70%	1 088 €	5,99%	72 €	3,31%	40 €		- €									100,00%	1 200 €
6231	Annonces et Insertions	Total	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			1 088 €		72 €		40 €												1 200 €
6232	Fêtes et cérémonies	CIAS-SPAD-SIAD Médailles chèques cadeaux aux agents Estimation 2023 = 0 € Estimation 2024 = 1 080 €	- €	1 080,00 €	1 100,00 €	Suivant les agents concernés	33,33%	367 €	33,33%	367 €	33,34%	367 €											100,00%	1 100 €
6231	Annonces et Insertions	Total	- €	1 080,00 €	1 100,00 €			367 €		367 €		367 €												1 100 €
6236	Catalogues et imprimés	CIAS-SPAD-SIAD Coût 2017 = 4 194,30 € (création CATV impact enveloppes lettres à entêtes...) Coût 2018 = 1 253,86 € Coût 2019 = Coût 2020 = 1 856,22 € Coût 2021 = 746,16 € Coût 2022 = 1 530 € Estimation 2023 = 3 000 € Estimation 2024 = 3 000 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	Répartition au nombre d'utilisateurs ou selon l'objet de la commande	83,43%	1 669 €	9,47%	189 €	7,10%	142 €		- €									100,00%	2 000 €
6236	Catalogues et imprimés	Total	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €			1 669 €		189 €		142 €												2 000 €

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutils		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
6238	Publicité, publications et relations publiques	CIAS-SPAD-SIAD Coût 2018 = 1 825,20 € (en 2018 dépenses exceptionnelles registres des délibérations de 2017 et 2018) Coût 2019 = 660,00 € Coût 2020 = 135,60 € Coût 2021 = 276,00 € Coût 2022 = 831,60 € Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	Répartition au nombre d'usagers ou selon l'objet de la commande	83,40%	417 €	9,50%	48 €	7,10%	36 €		- €									500 €	
6238	Publicité, publications et relations publiques	Total	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €			417 €		48 €		36 €											500 €	
6262	Frais de télécommunications	CIAS dont PAD - SIAD - SPAD ORANGE Centrale téléphonique Coût 2017 = 14 500,95 € Coût 2018 = 15 329,64 € Coût 2019 = 14 328,51 € Coût 2020 = 15 133,92 € Coût 2021 = 15 488,08 € Coût 2022 = 13 878,64 € Estimation 2023 = 16 000 € Estimation 2024 = 16 000 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	Lignes téléphoniques fixes Au nombre de lignes		13 352 €		1 514 €		1 134 €		- €								0,00%	16 000 €	
		CIAS dont PAD - SIAD - SPAD Liaison Internet Coût 2018 = 12 009,60 € Coût 2019 = 12 009,60 € Coût 2020 = 12 505,01€ Coût 2021 =11 952,00 € Coût 2022 = 14 342,40 € Estimation 2023 = 15 000 € Estimation 2024 = 16 000 €	15 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	Lignes téléphoniques fixes Au nombre de lignes		13 352 €		1 514 €		1 134 €		- €								0,00%	16 000 €	
		SIAD-SPAD Télégestion mobiles Ordago Coût 2021 = 8405,80 € Coût 2022 = 5 104,55 € Estimation 2023 : 10 500 € Estimation 2024 = 8 500 €	10 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	Suivant nombre de téléphone				3 800 €	%	4 700 €		- €									8 500 €	
6262	Frais de télécommunications	Total	31 000,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €			26 704 €		6 828 €		6 968 €											40 500 €	
6281	Concours divers Cotisations UNCCAS	CIAS-SPAD-SIAD Coût 2020 = 2 017,35 € Coût 2021 = 1 911,65 € Coût 2022 = 1821,41 € Estimation 2023 = 2 100 € Estimation 2024 = 2 100 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	Répartition au nombre d'usagers ou selon l'objet de la commande		1 752 €		199 €		149 €		- €									2 100 €	
6281	Catalogues et imprimés	Total	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €			1 752 €		199 €		149 €											2 100 €	

COMPTES ML4	LIBELLES		MONTANT 2023 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2024 INSCRIT AU BP DU CIAS	MONTANT 2025 INSCRIT AU BP DU CIAS	Clés de répartition 2024	C.I.A.S.		S.I.A.D		S.P.A.D		C.C.A.S.		E.H.P.A. OASIS		E.H.P.A.D. " La Clairière des Coutils		F.A.S.		F.A.M.		TOTAL	
62878	Frais d'affranchissements (Ville de Vendôme)	Concerne tous les budgets = Coût 2017 = 24 760,17 € Coût 2018 = 29 623,81 € sur 13 mois Coût 2019 = 27 400,01 € Coût 2020 = 3 892,59 € Coût 2021 = 3 875,16 € Coût 2022 = Estimation 2022 = 32 000 € Estimation 2024 = 0 € semble inclus dans la convention de mutualisation CATV	32 000,00 €	- €		Attention la facture est payée en totalité par le CIAS avec la répartition suivante CIAS = 84% SIAD = 4% SPAD = 4% EHPA =2% EHPAD = 4% FAS = 1% FAM = 1% Les établissements remboursent le CIAS par décision avec les frais de gestion et non en remboursement de frais trimestriels	84,00%	- €	4,00%	- €	4,00%	- €	- €		2,00%	- €	4,00%	- €	1,00%	- €	1,00%	- €	100,00%	- €
		CIAS-SPAD-SSIAD Frais de gestion assurance statutaire Coût 2020 = 3 892,59 € Coût 2021 = 3 875,16 € Coût 2022 = 3 866,10 € Estimation 2023 = 4 500 € Estimation 2024 = 4 500 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	en fonction de la masse salariale	42,00%	1 890 €	25,00%	1 125 €	33,00%	1 485,00 €	- €										4 500 €	
	Frais de gestion (CIAS)	Concerne les budgets EHPAD-EHPA-FAS-FAM- SIAD-SPAD augmentation en 2025 de 3 % ehpa,ehpad fas et fam portés par CCAS	50 310,00 €	51 850,00 €	53 500,00 €					30 100 €		23 400 €												53 500 €
62878	Remboursement de frais	Total	86 810,00 €	56 350,00 €	58 000,00 €			1 890 €		31 225 €		24 885 €		- €		- €		- €		- €		- €		58 000 €
6478	Autres charges sociales diverses	CIAS - SIAD - SPAD Coût 2018 = 879 € Coût 2020 = 561,85 € Coût 2021 = 887,97 € Coût 2022 = 830,93 € Estimation 2023 = 1 000 € Estimation 2024 = 1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Au nombre de repas pris par les agents de chaque budget		800,00 €				200,00 €		- €										1 000 €
6478	Autres charges sociales diverses	Total	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €			800,00 €		- €		200,00 €												1 000 €
6518	Abonnements télégestion	CIAS (RAD) - SIAD - SPAD Abonnement DOMATEL contrat: 1 944 € Coût 2022 = ? Estimation 2023 = 2 000 € Estimation 2024 = 2 000 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Répartition en fonction du nombre de mobiles SIAD: 16 RAD: 14 SPAD: 13 (à faire confirmer)		660,00 €		740,00 €		600,00 €		- €										2 000 €
		CIAS (RAD) - SIAD Abonnement Millésime maintien à domicile contrat: 3 888 € Coût 2022 = ? Estimation 2023 = 4 000 € Estimation 2024 = 4 000 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Répartition en fonction du nombre d'agents qui utilisent le logiciel SIAD: 16 RAD: 14 (à faire confirmer)		1 880,00 €		2 120,00 €														4 000 €
6518	Redevances pour concessions, autres...	Total	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			2 540,00 €		2 860,00 €		600,00 €												6 000 €
TOTAL GENERAL			212 412 €	189 930 €	200 050 €		TOTAL	87 458 €	SIAD D = 6287 CIAS R = 70872	66 399 €	SPAD D = 6287 CIAS R = 70872	44 670 €	CCAS D = 62878 CIAS R = 70878	- €	EHPA D = 6287 CIAS R = 70878	377 €	EHPAD D = 6287 CIAS R = 70878	817 €	FAS D = 6287 CIAS R = 70878	196 €	FAM D = 6287 CIAS R = 70878	133 €	TOTAL	200 051 €

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-05	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Le budget prévisionnel 2025 de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EPHAD) la Clairière des Coutis s'établit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :Recettes :

- Groupe I – Produits de la tarification et assimilés	2 615 146,69 €
- Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	377 757,40 €
- Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	4 108,00 €
Soit un total de	2 997 012,09 €

Dépenses :

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	519 649,23 €
- Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	2 346 962,86 €
- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	130 400,00 €
Soit un total de.....	2 997 012,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :Tableau de financement prévisionnel :

Tableau de financement prévisionnel				
Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	429 075,13 €	376 712,03 €	59 242,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	3 808,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 785,69 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	85 101,87 €	63 050,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 616,86 €	291 610,16 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Le prix de journée hébergement facturé aux résidents à compter du 1^{er} janvier 2025 est fixé conformément au taux d'augmentation maximum autorisé par arrêté ministériel de l'économie et des finances publié au journal officiel chaque fin d'année relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

L'augmentation pour l'année 2025 est de +3,84 %, soit un prix de journée fixée à 68,64 euros.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver l'EPRD 2025 de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis proposé pour la section tarifaire hébergement, proposé à l'Agence régionale de santé (ARS) du Centre-Val de Loire pour la section tarifaire soin et proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la section tarifaire dépendance ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : Rapport budgétaire de l'EPRD 2025 et cadre normalisé EPRD 2025

2025

Rapport budgétaire EPRD 2025

ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES
AGEES DEPENDANTES
(EHPAD – LA CLAIRIERE DES COUTIS)



Table des matières

1. Présentation du CCAS.....	2
2. Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis	2
3. Cadres budgétaires et annexes EPRD.....	2
4. Activité proposée	3
5. Evolution du GMP.....	3
6. Synthèse du budget global de fonctionnement	3
6.1. Les recettes de fonctionnement par section tarifaire.....	4
6.2. Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire.....	6
7. Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement	8
8. Le tableau de financement prévisionnel 2025	8

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis

Un EHPAD est un établissement qui accueille des personnes âgées dépendantes.

Les missions principales de l'EHPAD :

- Assurer la sécurité et le bien-être des résidents : cela implique notamment de les aider dans les gestes du quotidien (toilette, habillage, repas) ;
- De surveiller leur état de santé et de leur prodiguer les soins médicaux nécessaires ;
- Favoriser le maintien de l'autonomie : des activités et animations sont proposées aux résidents pour les aider à conserver leurs capacités physiques et cognitives le plus longtemps possible ;
- Préserver le lien social : des espaces communs sont mis à disposition des résidents pour qu'ils puissent se retrouver et interagir entre eux. Des animations et des sorties sont également organisées pour rompre l'isolement ;
- Accompagner les familles : les familles des résidents sont également accompagnées par l'équipe de l'EHPAD, qui leur apporte des informations et du soutien

3. Cadres budgétaires et annexes EPRD

L'EPRD de la Clairière des COUTIS se compose des éléments suivants :

- Une annexe activité
- Un cadre EPRD complet
- Une annexe RH
- Une annexe financière
- Le présent rapport budgétaire

4. Activité proposée

Le nombre de journées retenue par le conseil départemental pour 2025 est le suivant :

GIR 1 : 3 679 journées soit 11 résidents

GIR 2 : 5 887 journées soit 17 résidents

GIR 3 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 4 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 5 : 0 journées

GIR 6 : 368 journées soit 1 résident

Soit un total de 19 500 journées prévisionnelles avec un taux d'occupation de 95,40 %. La moyenne des 3 derniers exercices du taux d'occupation est de 93,47 %.

5. Evolution du GMP

	2025	2024	2023
GMP	708,49	665,54	665,54

Le GMP a été validé par le médecin du Conseil Départemental le 17 mars 2022. (voir avec le conseil)

6. Synthèse du budget global de fonctionnement

Globalement, le budget proposé 2025 s'établit de la façon suivante :

Recettes	BP Proposé 2025
Groupe I – Produits de la tarification et assimilés	2 615 146,69€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	377 757,40€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	4 108,00€
TOTAL	2 997 012,09€

Dépenses	BP Proposé 2025
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	519 649,23€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	2 346 962,86€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	130 400€
TOTAL	2 997 012,09€

6.1. Les recettes de fonctionnement par section tarifaire

➤ Section tarifaire Hébergement :

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	1 123 900,00	1 054 900,00	1 073 959.64	1 134 973,36	1 294 341,23
GII	32 200,00	433 058,00	158 285.97	689 830,70	313 790.00
GIII	0,00	1 550,00	4 268.41	1 738.61	2 900.00
Total	1 156 100,00	1 489 508,00	1 236 514.02	1 827 542,67	1 611 031,23

Groupe I – Produits de tarification : 1 294 341,23€

- Produit à la charge du département :
 - o Personnes âgées – aide sociale moins de 60 ans : 97 610,13€
 - o Personnes handicapées – aide sociale moins de 60 ans : 78 088 ,10€
- Produit à la charge des résidents : 1 118 643,00€

Augmentation du prix de journée de 3,84% arrêté du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées soit un prix de journée 2025 s'élevant à 68,64€.

Il est précisé que l'établissement a signé une convention portant sur l'accueil de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements non habilités pour 5 lits. Aujourd'hui, l'EHPAD accueille 9 résidents bénéficiant de l'aide sociale (recettes moyennes 56,30 € par jour et par résident selon le CD d'origine) .5 le sont au titre de l'aide sociale personnes âgées et les 4 autres au titre de l'aide sociale personnes handicapées.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 313 790€

Ce groupe comprend :

- Les recettes en atténuation : 50 000€
- Subvention d'équilibre : 263 790€

A défaut de ressources complémentaires et afin de garantir un prix de journée convenable notamment pour nos résidents vendômois les plus modestes. L'établissement bénéficiera d'une subvention via le CCAS d'un montant de 263 790€ pour équilibrer la section d'hébergement qui porterait le déficit.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 2 900€

Reprise quote-part de subvention d'investissement Wifi pour un montant de 2 900€

➤ **Section tarifaire Dépendance :**

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	288 081,89	298 687,93	321 094.88	330 990,39	355 772.86
GII	10 000,00	17 500,00	14 377.11	12 733.53	33 000.00
GIII	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Total	298 081,89	316 187,93	335 472.09	343 723.92	388 772.86

Le forfait global dépendance à la charge du département est en augmentation de 3,17% par rapport à celui versé en 2024 du fait de la prise en compte de la réévaluation du point GIR départemental.

Le point GIR départemental a été réévalué et fixé à 7,57 €TTC au lieu de 7,48€TTC en 2024 soit une augmentation de 1.20%.

Réévaluation du GMP passant de 665,54 à 708,49.

L'activité retenue par l'autorité de tarification du conseil départemental est de 19 500 journées soit un taux d'occupation de 95,40%.

Groupe I : Produits de la tarification : 355 772,86€

Les produits de la tarification comprennent :

- La dotation globale prise en charge par le département : 214 062,46€
- La dotation tarif dépendance autres départements : 33 610,80€
- Participation des résidents : 108 099,60€

Conformément, au rapport budgétaire de la section tarifaire afférente à la dépendance 2025 du conseil départemental de Loir-et-Cher, le forfait global est inscrit pour 355 772,86€

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 33 000€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

➤ **Section tarifaire Soins :**

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	886 432,37	918 022,97	750 943.63	969 346.37	965 032.60
GII	7 000,00	9 800,00	34 100.94	26 737.14	30 967,40
GIII	5 000.00	2 000,00	1 207.84	6 214.76	1 208.00
Total	898 432,37	929 822,97	786 252.41	1 002 298.27	997 208.00

Groupe I : Produits de la tarification : 965 032,60€

En application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global est fixé, à titre transitoire, à 965 032,60€ pour l'année 2025 dans l'attente de la dotation définitive.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 30 967,40€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 1 208€

Reprise de la quote-part de subvention pour lits médicalisés.

6.2. Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire

- **Section tarifaire Hébergement** : couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA OASIS).

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	BT 2023	BP 2024
Dépenses					
GI	548 081,00	596 593,00	565 973.89	426 194.75	473 139.23
GII	639 304,00	802 945,00	771 093.07	1 176 623.21	1 068 850.00
GIII	100 080,00	89 970,00	66 015.87	71 054.38	69 042.00
Total	1 287 465,00	1 489 508,00	1 403 082.83	1 673 872.34	1 611 031.23

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 473 139,23

Ce groupe couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA Oasis).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 1 068 850€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 69 042€

Ce groupe concerne principalement :

- Les dotations aux amortissements : 21 742€
- Les assurances 36 000€
- Entretien et réparation : 8 800€

➤ **Section tarifaire Dépendance :**

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
dépenses					
GI	24 313,00	27 240,00	23 767.64	38 616.59	23 990.00
GII	258 268,89	276 357,93	321 576.32	379 001.03	352 324.86
GIII	15 500,00	12 590,00	9 459.33	7 820.05	12 458.00
Total	298 081,89	316 187,93	354 803.29	425 437.67	388 772.86

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 23 990€

Ce groupe concerne :

- Les protections : 20 000€
- Petits matériels : 360€
- Blanchisserie : 3 630€

Dans la mesure où nous avons réceptionné le rapport tarifaire du Conseil Départemental, nous devons ajustés nos charges par rapport aux dotations allouées.

Nous constatons que les dotations ne sont pas suffisantes notamment pour couvrir les charges concernant les besoins en matière de protections, alèses. En 2024, les dépenses ont été de 34 233,94€.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 352 324,86€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

On peut constater que la dotation globale du Conseil départemental de 352 324,86€ ne couvre pas nos dépenses de personnels.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 12 458€

Ce groupe comprend les assurances ainsi que les dotations aux amortissements

➤ **Section tarifaire Soins :**

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Dépenses					
GI	39 133,19	42 530,00	18 930.14	23 087.67	22 520.00
GII	738 399,18	828 192,97	750 882.41	670 279.27	925 788.00
GIII	120 900,00	59 100,00	58 500.06	52 379.89	48 900.00
Total	898 432,37	929 822,97	828 312.61	745 746.83	997 208.00

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 22 520€

Ce groupe comprend :

- Produits pharmaceutiques : 19 020€
- Prestations de services : 3 500€

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 925 788€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 48 900€

Ce groupe comprend :

- Location Matériel médical : 18 500€
- Entretien et réparation Matériel médical : 1 000€
- Maintenance Matériel médical : 5 400€
- Prime d'assurance : 19 000€
- Dotation aux amortissements : 5 000€

7. Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement

Le compte de résultat prévisionnel est présenté à l'équilibre malgré

Synthèse par section	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Recettes/Dépenses	2 997 012,09€	1 611 031,23€	388 772,86€	997 208€
Résultat prévisionnel	2 997 012,09€	1 611 031,23€	388 772,86€	997 208€

Le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle fait apparaître une capacité d'autofinancement de 24 242€ soit 0.81% de la CAF par rapport aux produits.

8. Le tableau de financement prévisionnel 2025

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	429 075,13 €	376 712,03 €	59 242,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	3 808,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 785,69 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titre 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	85 101,87 €	63 050,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 616,86 €	291 610,16 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

L'EPRI 2025 anticipe un prélèvement sur fonds de roulement de 3 808€.

2025

Rapport budgétaire EPRD 2025

ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES
AGEES DEPENDANTES
(EHPAD – LA CLAIRIERE DES COUTIS)

Table des matières

1.	Présentation du CCAS.....	2
2.	Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis	2
3.	Cadres budgétaires et annexes EPRD	2
4.	Activité proposée	3
5.	Evolution du GMP.....	3
6.	Synthèse du budget global de fonctionnement.....	3
6.1.	Les recettes de fonctionnement par section tarifaire.....	4
6.2.	Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire.....	6
7.	Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement	8
8.	Le tableau de financement prévisionnel 2025	8

1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

2. Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis

Un EHPAD est un établissement qui accueille des personnes âgées dépendantes.

Les missions principales de l'EHPAD :

- Assurer la sécurité et le bien-être des résidents : cela implique notamment de les aider dans les gestes du quotidien (toilette, habillage, repas) ;
- De surveiller leur état de santé et de leur prodiguer les soins médicaux nécessaires ;
- Favoriser le maintien de l'autonomie : des activités et animations sont proposées aux résidents pour les aider à conserver leurs capacités physiques et cognitives le plus longtemps possible ;
- Préserver le lien social : des espaces communs sont mis à disposition des résidents pour qu'ils puissent se retrouver et interagir entre eux. Des animations et des sorties sont également organisées pour rompre l'isolement ;
- Accompagner les familles : les familles des résidents sont également accompagnées par l'équipe de l'EHPAD, qui leur apporte des informations et du soutien

3. Cadres budgétaires et annexes EPRD

L'EPRD de la Clairière des COUTIS se compose des éléments suivants :

- Une annexe activité
- Un cadre EPRD complet
- Une annexe RH
- Une annexe financière
- Le présent rapport budgétaire

4. Activité proposée

Le nombre de journées retenue par le conseil départemental pour 2025 est le suivant :

GIR 1 : 3 679 journées soit 11 résidents

GIR 2 : 5 887 journées soit 17 résidents

GIR 3 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 4 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 5 : 0 journées

GIR 6 : 368 journées soit 1 résident

Soit un total de 19 500 journées prévisionnelles avec un taux d'occupation de 95,40 %. La moyenne des 3 derniers exercices du taux d'occupation est de 93,47 %.

5. Evolution du GMP

	2025	2024	2023
GMP	708,49	665,54	665,54

Le GMP a été validé par le médecin du Conseil Départemental le 17 mars 2022. (voir avec le conseil)

6. Synthèse du budget global de fonctionnement

Globalement, le budget proposé 2025 s'établit de la façon suivante :

Recettes	BP Proposé 2025
Groupe I – Produits de la tarification et assimilés	2 615 146,69€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	377 757,40€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	4 108,00€
TOTAL	2 997 012,09€

Dépenses	BP Proposé 2025
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	519 649,23€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	2 346 962,86€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	130 400€
TOTAL	2 997 012,09€

6.1. Les recettes de fonctionnement par section tarifaire

➤ Section tarifaire Hébergement :

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	1 123 900,00	1 054 900,00	1 073 959.64	1 134 973,36	1 294 341,23
GII	32 200,00	433 058,00	158 285.97	689 830,70	313 790.00
GIII	0,00	1 550,00	4 268.41	1 738.61	2 900.00
Total	1 156 100,00	1 489 508,00	1 236 514.02	1 827 542,67	1 611 031,23

Groupe I – Produits de tarification : 1 294 341,23€

- Produit à la charge du département :
 - Personnes âgées – aide sociale moins de 60 ans : 97 610,13€
 - Personnes handicapées – aide sociale moins de 60 ans : 78 088 ,10€
- Produit à la charge des résidents : 1 118 643,00€

Augmentation du prix de journée de 3,84% arrêté du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées soit un prix de journée 2025 s'élevant à 68,64€.

Il est précisé que l'établissement a signé une convention portant sur l'accueil de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements non habilités pour 5 lits. Aujourd'hui, l'EHPAD accueille 9 résidents bénéficiant de l'aide sociale (recettes moyennes 56,30 € par jour et par résident selon le CD d'origine) .5 le sont au titre de l'aide sociale personnes âgées et les 4 autres au titre de l'aide sociale personnes handicapées.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 313 790€

Ce groupe comprend :

- Les recettes en atténuation : 50 000€
- Subvention d'équilibre : 263 790€

A défaut de ressources complémentaires et afin de garantir un prix de journée convenable notamment pour nos résidents vendômois les plus modestes. L'établissement bénéficiera d'une subvention via le CCAS d'un montant de 263 790€ pour équilibrer la section d'hébergement qui porterait le déficit.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 2 900€

Reprise quote-part de subvention d'investissement Wifi pour un montant de 2 900€

➤ **Section tarifaire Dépendance :**

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	288 081,89	298 687,93	321 094.88	330 990,39	355 772.86
GII	10 000,00	17 500,00	14 377.11	12 733.53	33 000.00
GIII	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Total	298 081,89	316 187,93	335 472.09	343 723.92	388 772.86

Le forfait global dépendance à la charge du département est en augmentation de 3,17% par rapport à celui versé en 2024 du fait de la prise en compte de la réévaluation du point GIR départemental.

Le point GIR départemental a été réévalué et fixé à 7,57 €TTC au lieu de 7,48€TTC en 2024 soit une augmentation de 1.20%.

Réévaluation du GMP passant de 665,54 à 708,49.

L'activité retenue par l'autorité de tarification du conseil départemental est de 19 500 journées soit un taux d'occupation de 95,40%.

Groupe I : Produits de la tarification : 355 772,86€

Les produits de la tarification comprennent :

- La dotation globale prise en charge par le département : 214 062,46€
- La dotation tarif dépendance autres départements : 33 610,80€
- Participation des résidents : 108 099,60€

Conformément, au rapport budgétaire de la section tarifaire afférente à la dépendance 2025 du conseil départemental de Loir-et-Cher, le forfait global est inscrit pour 355 772,86€

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 33 000€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

➤ **Section tarifaire Soins :**

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Recettes					
GI	886 432,37	918 022,97	750 943.63	969 346.37	965 032.60
GII	7 000,00	9 800,00	34 100.94	26 737.14	30 967,40
GIII	5 000.00	2 000,00	1 207.84	6 214.76	1 208.00
Total	898 432,37	929 822,97	786 252.41	1 002 298.27	997 208.00

Groupe I : Produits de la tarification : 965 032,60€

En application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global est fixé, à titre transitoire, à 965 032,60€ pour l'année 2025 dans l'attente de la dotation définitive.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 30 967,40€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 1 208€

Reprise de la quote-part de subvention pour lits médicalisés.

6.2. Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire

- **Section tarifaire Hébergement :** couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA OASIS).

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	BT 2023	BP 2024
Dépenses					
GI	548 081,00	596 593,00	565 973.89	426 194.75	473 139.23
GII	639 304,00	802 945,00	771 093.07	1 176 623.21	1 068 850.00
GIII	100 080,00	89 970,00	66 015.87	71 054.38	69 042.00
Total	1 287 465,00	1 489 508,00	1 403 082.83	1 673 872.34	1 611 031.23

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 473 139,23

Ce groupe couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA Oasis).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 1 068 850€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 69 042€

Ce groupe concerne principalement :

- Les dotations aux amortissements : 21 742€
- Les assurances 36 000€
- Entretien et réparation : 8 800€

➤ **Section tarifaire Dépendance :**

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
dépenses					
GI	24 313,00	27 240,00	23 767.64	38 616.59	23 990.00
GII	258 268,89	276 357,93	321 576.32	379 001.03	352 324.86
GIII	15 500,00	12 590,00	9 459.33	7 820.05	12 458.00
Total	298 081,89	316 187,93	354 803.29	425 437.67	388 772.86

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 23 990€

Ce groupe concerne :

- Les protections : 20 000€
- Petits matériels : 360€
- Blanchisserie : 3 630€

Dans la mesure où nous avons réceptionné le rapport tarifaire du Conseil Départemental, nous devons ajuster nos charges par rapport aux dotations allouées.

Nous constatons que les dotations ne sont pas suffisantes notamment pour couvrir les charges concernant les besoins en matière de protections, alèses. En 2024, les dépenses ont été de 34 233,94€.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 352 324,86€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

On peut constater que la dotation globale du Conseil départemental de 352 324,86€ ne couvre pas nos dépenses de personnels.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 12 458€

Ce groupe comprend les assurances ainsi que les dotations aux amortissements

➤ **Section tarifaire Soins :**

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Dépenses					
GI	39 133,19	42 530,00	18 930.14	23 087.67	22 520.00
GII	738 399,18	828 192,97	750 882.41	670 279.27	925 788.00
GIII	120 900,00	59 100,00	58 500.06	52 379.89	48 900.00
Total	898 432,37	929 822,97	828 312.61	745 746.83	997 208.00

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 22 520€

Ce groupe comprend :

- Produits pharmaceutiques : 19 020€
- Prestations de services : 3 500€

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 925 788€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 48 900€

Ce groupe comprend :

- Location Matériel médical : 18 500€
- Entretien et réparation Matériel médical : 1 000€
- Maintenance Matériel médical : 5 400€
- Prime d'assurance : 19 000€
- Dotation aux amortissements : 5 000€

7. Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement

Le compte de résultat prévisionnel est présenté à l'équilibre malgré

Synthèse par section	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Recettes/Dépenses	2 997 012,09€	1 611 031,23€	388 772,86€	997 208€
Résultat prévisionnel	2 997 012,09€	1 611 031,23€	388 772,86€	997 208€

Le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle fait apparaître une capacité d'autofinancement de 24 242€ soit 0.81% de la CAF par rapport aux produits.

8. Le tableau de financement prévisionnel 2025

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	429 075,13 €	376 712,03 €	59 242,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	3 808,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 785,69 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	85 101,87 €	63 050,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 616,86 €	291 610,16 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

L'EPRD 2025 anticipe un prélèvement sur fonds de roulement de 3 808€.

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250331-CCD20250331-05A-CC
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Exercice : 2025

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME Cedex

Téléphone : 02 54 86 46 50

Fax : 02 54 86 46 52

Email : stephanie.roux@catv41.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Stéphanie ROUX BRINDEAU

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	37 avenue Georges Clémenceau 41100 VENDOME	410008221	EHPAD	01/10/2010	56	56	365	Non	Non



Convention collective majoritaire de travail :

Statut public

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD



Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Synthèse des CRP

FINESS ET	410008221
Raison sociale	EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	519 649,23 €	2 615 146,69 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 346 962,86 €	377 757,40 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	130 400,00 €	4 108,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 997 012,09 €	2 997 012,09 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	-0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 997 012,09 €	2 997 012,09 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	519 649,23 €	2 615 146,69 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 346 962,86 €	377 757,40 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	130 400,00 €	4 108,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 997 012,09 €	2 997 012,09 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	-0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 997 012,09 €	2 997 012,09 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	-0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28 350,00 €	4 108,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	28 350,00 €	4 108,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	24 242,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,81%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	24 242,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	35 000,00 €	35 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	28 050,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	63 050,00 €	59 242,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	3 808,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	63 050,00 €	63 050,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025

FRNG estimé au 1er janvier 2025	1 157 079,71 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-3 808,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2025	1 153 271,71 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

BFR estimé au 1er janvier 2025	1 157 079,71 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2025	1 157 079,71 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Trésorerie au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-3 808,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	-3 808,00 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année 2025
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			-0,00 €
+ Flux internes (charges)			28 350,00 €
F R I	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	28 350,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			4 108,00 €
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	4 108,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			24 242,00 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>24 242,00 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-0,00 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
10	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
16	<u>Titre 2: Augmentation des dettes financières :</u>			
	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
17	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	429 075,13 €	376 712,03 €	59 242,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	3 808,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
16	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 785,69 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
20	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
481	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	52 458,27 €	85 101,87 €	63 050,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	376 616,86 €	291 610,16 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSM5)

FINES ET	41000021
Raison sociale	ENPAD LA CLAIRE DES COUTIS

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
GROUPE I Charges affectées à l'exercice	583 387,86 €	519 649,23 €	519 649,23 €	519 649,23 €	519 649,23 €	519 649,23 €	519 649,23 €	519 649,23 €
Variations annuelles des charges du groupe 1 (charges lignes et rétroactives)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Charges affectées au personnel	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €	2 346 902,86 €
Variations annuelles des charges du groupe 2 (charges L2 et L22)								
Réajustements et autres variations des charges de personnel (charges lignes et rétroactives)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Charges affectées à la structure	124 709,74 €	130 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - L05 et L07 (hors L053 et L074)	85 712,25 €	84 100,00 €						
Charges du groupe 3 - L05 (L1)	897 704 €	1 000 000 €						
Charges du groupe 3 - L05 (L2)	2 624 000 €	2 290 000 €						
Charges d'entretien matériel (L3)	11 142,00 €	14 400,00 €						
Charges exceptionnelles diversifiées	0,00 €	0,00 €						
Charges non amortissables des immobilisations acquises avant le 1/1/76	35 331,07 €	28 300 000 €						
Dotations aux amortissements des immobilisations par amortissement linéaire	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux provisions réglementées pour amortissement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux provisions réglementées - Réserve des plus-values nettes (L401) (L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (L507405)	0,00 €	0,00 €						
Reprise en fonds déduits et transferts de provisions pour risques financiers (hors provisions L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux provisions réglementées destinées à couvrir la couverture de BFR	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
Dotations aux autres provisions, amortissements et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
Reprise en fonds déduits (L401) (L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Plus financiers des emplois antérieurs à l'exercice	0,00 €	0,00 €						
Plus financiers des emplois courants	2 362 266,54 €	2 367 612,00 €	2 366 612,00 €	2 366 612,00 €	2 366 612,00 €	2 366 612,00 €	2 366 612,00 €	2 366 612,00 €
A. Total des charges de l'exercice	2 945 654,40 €	2 947 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €
RESULTAT PREVISIONNEL EXERCICE (B - A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise de effets antérieurs et reports au titre des amortissements comptabilisés excédentaires déduits	0,00 €	0,00 €						
TOTAL REGIME COMPTABLE	2 945 654,40 €	2 947 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €	2 946 261,23 €

(2) A réviser pour le calcul de la marge brute

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
GROUPE I Produits de la certification	2 866 635,46 €	2 815 146,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge du BFR	0,00 €	0,00 €						
Produits à la charge de l'assurance maladie	1 010 542,22 €	865 039,60 €						
Produits à la charge de l'équipement	415 346,11 €	505 172,00 €						
Produits à la charge de l'usage	1 225 855,03 €	1 244 944,22 €						
Produits à la charge d'autres financements	0,00 €	0,00 €						
Charges nettes perçues par déduction non remboursables (hors lignes par financer) / ARS								
Charges nettes perçues par déduction non remboursables (hors lignes par financer) / Profits								
Charges nettes perçues par déduction non remboursables (hors lignes par financer) / Charges dépréciées								
GROUPE II Autres produits relatifs à l'exercice	893 737,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €	377 787,40 €
Variations annuelles des produits du groupe 2 (charges lignes et rétroactives)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non amortissables	2 982,04 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits du groupe 3 autres que ceux liés à déduction	74,20 €	0,00 €						
Produits financiers	0,00 €	0,00 €						
Produits des cessions d'immobilisations d'actif	0,00 €	0,00 €						
Quota part des admissions d'immobilisations cédées au régime de l'impôt	2 807 000 €	4 100 000 €						
Quota part d'effets de fonds reconnus valeur du compte de résultat	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux provisions réglementées pour amortissement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux provisions réglementées - Réserve des plus-values nettes (L401) (L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux autres provisions réglementées / Autres (L507405)	0,00 €	0,00 €						
Reprise en fonds déduits et transferts de provisions pour risques financiers (hors provisions L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux autres provisions réglementées destinées à couvrir la couverture de BFR	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
Reprise aux autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
Utilisation de fonds déduits et de fonds reports (L401) (L50045 profits)	0,00 €	0,00 €						
Utilisation de fonds de réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B. Total des produits de l'exercice	3 759 372,90 €	3 291 933,40 €	3 377 787,40 €	3 377 787,40 €	3 377 787,40 €	3 377 787,40 €	3 377 787,40 €	3 377 787,40 €
RESULTAT PREVISIONNEL EXERCICE (B - A)	813,50 €	344,17 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €
Reprise de effets antérieurs et reports au titre des amortissements comptabilisés excédentaires déduits	0,00 €	0,00 €						
Reprise sur les charges de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €						
TOTAL REGIME COMPTABLE	3 759 372,90 €	3 291 933,40 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €	431,55 €

(2) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "TDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "TR" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2023	Réel 2024 (1)	FINANCEMENTS	2023	Réel 2024 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	24 485,98 €	24 485,98 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	135 660,29 €	141 276,48 €
Immobilisations corporelles brutes	583 405,69 €	545 940,93 €	Excédents affectés à l'investissement	180 500,00 €	180 500,00 €
- Terrains			Subventions d'investissement	20 415,71 €	27 007,87 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement	16 551,24 €	16 551,24 €
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	85 606,70 €	47 547,35 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	497 798,99 €	498 393,58 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	119 275,04 €	115 778,86 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	489 638,06 €	435 423,42 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage	80 224,13 €	44 124,96 €
Immobilisations financières			- Autres immobilisations corporelles	409 413,93 €	391 298,46 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Amortissement des immobilisations incorporelles	24 485,98 €	24 485,98 €
			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (7)		
Comptes de liaison investissement (3)			Compte de liaison investissement (3) (8)		
Total II	607 891,67 €	570 426,91 €	Total I	986 526,32 €	941 023,85 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	378 634,65 €	370 596,94 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)	93 488,60 €	93 488,60 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)	328 508,02 €	299 647,87 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	169 534,26 €	498 042,28 €
			Provisions pour risques et charges	82 177,20 €	82 177,20 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	104,02 €	104,02 €
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	93 488,60 €	93 488,60 €	Total III	580 323,50 €	879 971,37 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	486 834,90 €	786 482,77 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	865 469,55 €	1 157 079,71 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	229 259,10 €	228 617,92 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	204 119,32 €	239 630,59 €	Dettes sociales et fiscales	282,67 €	4 591,38 €
Créances diverses d'exploitation	981 685,25 €	1 251 685,29 €	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres			Autres	83 022,65 €	101 026,87 €
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation		
Total VI	1 185 804,57 €	1 491 315,88 €	Total V	312 564,42 €	334 236,17 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	873 240,15 €	1 157 079,71 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations	7 770,60 €	
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie			Compte de liaison trésorerie		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	7 770,60 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	7 770,60 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	1 887 184,84 €	2 155 231,39 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	1 887 184,84 €	2 155 231,39 €

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
(2) : PPP = partenariat public privé
(3): ESSMS privés seulement
(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement
(6) : Montant précédé du signe "-"
(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
(8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2023	Réel 2024 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0,00	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	93,71%	92,80%
Autres immobilisations corporelles		82,24%	78,51%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		50,03	48,30
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	64,33	102,49
Fonds de roulement net global (FRNG)		114,36	150,79
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	115,39	150,79
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	-1,03	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{(\text{Solde débiteur comptes 41}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	30,57	32,91
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 401}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62)}^{(2)}}$	113,06	109,86
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	0,29	4,47
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713}}$	11,57%	10,57%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/ 10696 ou c/ 106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713}}$	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	$\frac{(\text{Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65}) \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713}}$	11,39%	10,57%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2): Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2023	2024
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")		
Solde du compte 41 au 31/12	204 119,32 €	239 630,590 €
CAF/IAF	361 285,47 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	2 762 224,98 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	-1,62 €	
Total comptes 60 à 62	740 132,78 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	361 138,35 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	2 810 541,46 €	
Total comptes 70 et 73	2 436 912,35 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	3 123 510,45 €	3 131 803,02 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	3 116 728,97 €	3 131 728,82 €
Marge brute d'exploitation	355 034,08 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	3 116 728,97 €	3 131 728,82 €

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budgets hors périmètre du CPOM (synthèse) (3)	
				CRPP		CRPA 1		CRPA...			
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières de longue durée. Au besoin, ces informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière différente. Les autres engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau



Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport budgétaire et financier ;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSMS du périmètre (montant cumulé des redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Total				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



Annexe 4 : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité" prévu à l'article R. 314-219 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2025

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDOME

Adresse : 37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME Cedex

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement : Madame Amélie BOISSEAU
Directrice des établissements du CCAS

Date de la dernière autorisation : 01/01/2020

Téléphone : 02 54 86 46 50

Fax : 02 54 86 46 52

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : amelie.boisseau@catv41.fr

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée
EHPAD La clairière des Coutis	37 avenue Georges Clémenceau 41100 VENDOME	410008221	EHPAD-AJA	56	56	56



Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD :



Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250331-CCD20250331-05B-CC
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

[illegible]

Annexe 5 : Cadre normalisé de présentation des documents annexes prévus à l'article R. 314-223 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2025

N° FINESS (entité juridique) : 410004576

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Adresse : 37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME Cedex

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement : Mme BRINDEAU Stéphanie

Date de la dernière autorisation : 01/01/2020

Téléphone : 02 54 86 46 50

Fax : 02 54 86 46 52

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service : nathalie.ferreira@catv41.fr

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
							Effectifs en nombre d'ETP résultant du tableau des effectifs de l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N
EHPAD LA CLAIRIERE DES COUTIS	37 av Georges clémenceau 41106 VEND	410008221	EHPAD/AJA avec ou sans tarif héb. administré	56	56	56		



Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

					Effectif du personnel	
Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Effectifs en nombre d'ETP résultant du tableau des effectifs de l'ERRD N-1 :	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N :



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

[illegible]

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-06	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Claière des Coutis - Affectation des résultats - Etat de réalisation des recettes et des dépenses 2023 (ERRD) par le Conseil départemental de Loir-et-Cher

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Conseil départemental

EXPOSÉ :

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a examiné l'état de réalisation des recettes et des dépenses (ERRD) pour l'année 2023.

Les résultats présentés en délibération n° CCD20240416-06 du 16 avril 2024 sont :

	Section fonctionnement			
	Hébergement	Dépendance	Soin	Globale
Exercice 2023				
Recettes (a)	1 827 542,67 €	343 723,92 €	1 002 298,27 €	3 173 564,86 €
Dépenses (b)	1 673 872,34 €	425 437,67 €	745 746,83 €	2 845 056,84 €
Résultat de l'exercice © (a-b)	153 670,33 €	-81 713,75 €	256 551,44 €	328 508,02 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A-B+C)	153 670,33 €	-81 713,75 €	256 551,44 €	328 508,02 €

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a statué sur le résultat excédentaire dépendance-soins de + 174 837,69 euros. Il a affecté ce résultat en report à nouveau excédentaire (compte 110) conformément à la délibération n° CCD20240416-06 du conseil d'administration du 16 avril 2024.

Toutefois, ce résultat 2023, cumulé au report à nouveau excédentaire constitué en 2022 soit 169 534,26 euros conformément à la délibération n° CCD20241015-10 du 15 octobre 2024 devrait être présenté par l'établissement afin d'affecter en report à nouveau (compte 110) le montant de 344 371,95 euros.

Il convient de présenter une nouvelle délibération dans ce sens.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher informe le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme que le résultat excédentaire 2023 de la section hébergement s'élève à 153 670,33 euros. Celui-ci, cumulé au report à nouveau déficitaire constitué en 2022 de - 93 488,60 euros devrait être présenté par l'établissement en affectation pour un montant total de 60 181,52 euros.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat cumulé 2023 émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
 - résultat excédentaire de 344 371,95 euros des sections dépendance et soin en report à nouveau excédentaire (compte 110) au lieu de 174 837,69 euros.
- d'affecter le résultat excédentaire cumulé 2023 de 60 181,52 euros de la section hébergement en report à nouveau excédentaire (compte 110) au lieu de 153 670,33 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : rapport ERRD 2023 du Conseil départemental

REÇU AU CCAS LE

26 NOV. 2024

SOUS LE N°



Accusé de réception en préfecture
041-264100504-20250331-CCD20250331-06A-CC
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Sce Attributaire :

Copie :

**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE
PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES**

Blois, le **19 NOV. 2024**

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU
Directrice
EHPAD "La Clairière des Coutis"
37 avenue Georges Clémenceau
41100 VENDÔME

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41

OBJET : Examen ERRD 2023

Madame la Directrice,

Par dépôt sur la plateforme CNSA le 11 juillet 2024, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) de EHPAD "La Clairière des Coutis" pour l'exercice 2023. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

A. ANALYSE DE L'ERRD

Cette analyse du périmètre de l'ERRD est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410003875
- Nombre de places autorisées : 56
- Convention tripartite : 16 septembre 2014

B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE

Population :

Nombre d'entrées dans l'année : 26

Nombre de sorties dans l'année : 20

Au 31 décembre 2023, l'établissement comptait 55 résidents.
Il est à noter que l'annexe activité présente 50 résidents.

La moyenne d'âge est de 89 ans (88 ans pour les hommes et 89 ans pour les femmes).

Origine géographique

Département	Autres départements	Total
49	6	55

Au 31 décembre, 55 résidents étaient présents dans l'EHPAD.

5 résidents bénéficiant de l'aide sociale ont été accueillis en 2023.

	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023	Moyenne
Nombre de résidents extérieurs	5	6	6	6

Budget retenu 2023 : 4 résidents (4 en 2022)

1. Activité :

- GIR Moyen Pondéré retenu au budget alloué : 665,54
- GIR Moyen Pondéré constaté au 31 décembre 2023 : 598,00

GMP constaté	ERRD 2023	ERRD 2022	ERRD 2021
	598,00	625,00	632,50

Le GMP a été validé par le médecin du conseil départemental le 22/07/2015 et s'élève à 665,54.

Dépendance 2023	Nombre de résidents		Évolution Budget retenu /ERRD	Nombre de journées		Écart activité Budget retenu /ERRD
	Budget retenu	ERRD		Budget retenu	ERRD	
GIR I	4	4	0	1 408	1 523	115
GIR II	22	14	-8	7 743	5 283	-2 460
GIR III	12	8	-4	4 224	2 884	-1 340
GIR IV	15	20	5	5 279	7 352	2 073
GIR V	2	1	-1	704	365	- 339
GIR VI	1	3	2	352	1 109	757
TOTAL	56	50	-6	19 710	18 516	-1 194

L'activité est en baisse de -1 194 journées par rapport à l'EPRD 2023, avec un taux d'activité de 93,94 % et un taux d'occupation de 90,59 % (en 2022, le taux d'occupation s'élevait à 86,54 %).

Conformément aux éléments retenus au budget alloué 2023, aucun résident de moins de 60 ans n'a été présent au cours de l'exercice.

2. Dépenses :

Les écarts entre l'EPRD et l'ERRD s'expliquent comme suit :

Dépendance	EPRD 2023	ERRD 2023	Dépenses refusées	écart	Taux de réalisation
Groupe 1	26 340,00 €	38 616,59 €	0,00 €	12 276,59 €	47 %
Groupe 2	299 713,00 €	379 001,03 €	0,00 €	79 288,03 €	26 %
Groupe 3	11 670,00 €	7 820,05 €	0,00 €	-3 849,95 €	-33 %
Total des dépenses	337 723,00 €	425 437,67 €	0,00 €	87 714,67 €	26 %

Globalement, les charges constatées sont supérieures à celles prévues à l'EPRD.

En effet, L'EHPAD indique que cette année a été marquée par des entrées de plus en plus tardives. Celles-ci ont pour conséquence une dépendance accrue des résidents.

Ainsi, au groupe 1, on constate 47 % de dépenses supplémentaires par rapport au prévisionnel, essentiellement liées à la hausse de consommation de protections et couches.

Au groupe 2, les dépenses sont également plus importantes (+26 %) du fait à un recours au personnel intérimaire de remplacement.

Le groupe 3, quant à lui réalise des économies (-33 % de dépenses).

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	EPRD 2023	ERRD 2023	Écart
Global	34,70	42,22	7,52
Ratio d'encadrement	0,62	0,75	

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	EPRD 2023	ERRD 2023	Écart
Direction, administration	1,60	2,72	1,12
Services généraux	5,30	0,00	-5,3
Animation	1,00	1,00	0,0
ASH	12,40	23,20	10,8
AS – AMP - AES	10,00	11,50	1,5
Psychologue	0,40	0,40	0,0
Infirmière	3,60	3,00	-0,6
Autres aux. Médicaux	0,00	0,00	0,0
Pharmacien, préparateur	0,00	0,00	0,0
Médecins	0,40	0,40	0,0

L'EHPAD a transmis des données concernant l'ensemble du personnel des établissements du CCAS ne permettant pas de faire une analyse de la hausse des ETP réalisés par rapport à l'EPRD prévisionnel. Cependant, celui-ci indique un fort recours au personnel intérimaire afin de pallier à l'absence de professionnels.

L'absentéisme

Les données transmises par l'EHPAD concernent l'ensemble des professionnels du CCAS et sont par conséquent non exploitables en comparaison à celles transmises les années précédentes.

3. Recettes :

Pour mémoire, le budget alloué en 2023 par le conseil départemental s'élève à 337 723 €.

Tarification	Dotation Globale afférente à la dépendance		Réalisation ERRD 2023/BP 2023
	Autorisée BP 2023	Constatées ERRD 2023	
Participation GIR5/6	107 598,40 €	89 158,08 €	-17,14 %
Participation résidents extérieurs	27 934,20 €	39 560,91 €	41,62 %
Forfait global département 41	202 190,40 €	202 190,40 €	---- %
Recettes complémentaires	0 €	12 814,53 €	---- %
Total	337 723,00 €	343 723,92 €	1,78 %

Les produits ont été encaissés à hauteur de +1,78 % par rapport au budget prévisionnel 2023 soit +6 000,92 € malgré un taux d'activité peu élevé.

Pour mémoire, les recettes complémentaires correspondent à des remboursements d'indemnités journalières (12 778,58 €) et des mandats annulés (35,95 €).

4. Résultats de l'exercice 2023 :

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
 - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
 - A un compte de report à nouveau ;
 - Au financement de mesures d'investissement ;
 - A un compte de réserve de compensation ;
 - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
 - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité ;
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
 - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
 - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
 - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

	Hébergement	Dépendance	Soins	GLOBAL
Dépenses	1 673 872,34 €	425 437,67 €	745 746,83 €	2 845 056,84 €
Recettes	1 827 542,46 €	343 723,92 €	1 002 298,27 €	3 173 564,86 €
TOTAL	153 670,12 €	-81 713,75 €	256 551,44 €	328 508,02 €

La **dépendance** réalise un résultat propre déficitaire de -81 713,75 €.

La section **soins** fait apparaître un résultat excédentaire de 256 551,44 € (sous réserve de validation de l'ARS).

Total du résultat cumulé dépendance-soins : 174 837,69 €.

Pour mémoire, le résultat 2023 excédentaire de la section hébergement s'élève à 153 670,12 €.

	compte	Soin et dépendance	Hébergement	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6- classe 7	Excédent	174 837,69 €	153 670,12 €	328 508,02 €
	Déficit			
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 ou 119	169 534,26 €	-93 488,60 €	76 045,66 €
Résultat administratif		344 371,95 €	60 181,52 €	404 553,68 €
Affectation en report à nouveau	110 ou 119 : Report à nouveau	344 371,95 €		
Affectation en réserves	10682 : Réserves affectées à l'investissement 10685 : Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) 10686 : Réserves de compensation des déficits 10687 : Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement			

Le résultat administratif 2023 excédentaire dépendance-soins d'un montant de +174 837,69 € est affecté en report à nouveau excédentaire (compte 110) conformément à la délibération n°CCD20240416-06 du conseil d'administration du 16 avril 2024.

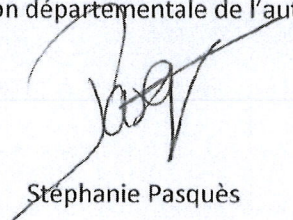
Toutefois, ce résultat 2023, cumulé au report à nouveau excédentaire constitué en 2022 (169 534,26 €) devrait être présenté par l'établissement afin d'affecter en report à nouveau (compte 110) le montant de 344 371,95 €.

Il conviendra de présenter une nouvelle délibération, en ce sens, au conseil d'administration du CCAS de Vendôme.

Pour information, le résultat excédentaire 2023 de la section hébergement s'élève à 153 670,12 €. Celui-ci, cumulé au report à nouveau déficitaire constitué en 2022 (-93 488,60 €) devrait être présenté par l'établissement en affectation pour un montant total de 60 181,52 €.

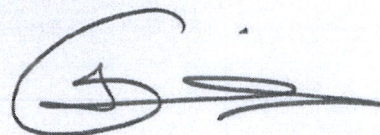
Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très distinguées.

La directrice adjointe
de la maison départementale de l'autonomie,



Stéphanie Pasquès

La chargée de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-07	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Conseil départemental

EXPOSÉ :

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a examiné le compte administratif 2023. L'établissement présente, conformément à la délibération n° CCD20240416-13 du 16 avril 2024, un résultat excédentaire cumulé 2023 d'un montant de 46 160,40 euros qu'il propose d'affecter en report à nouveau N+1.

Cependant, conformément au rapport du compte administratif 2022 transmis le 17 mai 2024, le report à nouveau de 2022 s'élevait à + 61 050,07 euros et le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 21 931,39 euros qui doit être cumulé au report à nouveau de 2022, soit un total excédentaire cumulé de + 82 981,46 euros.

En conséquence, une nouvelle délibération doit être prise par le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire cumulé 2023 d'un montant de + 82 981,46 euros (sous réserve de validation de l'ARS) en report à nouveau N+1.

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Résultat de clôture cumulé 2022 (A)	112 024,79 €	68 855.43 €	2 194.64 €	61 050.07 €
Exercice 2023				
Recettes (a)	20 289,23 €	233 165,38 €	154 667,48 €	387 832,86 €
Dépenses (b)	3 279,92 €	203 157,97 €	162 743,50 €	365 901,47 €
Résultat de l'exercice (D) (a-b)	17 009,31 €	30 007,41 €	-8 076,02 €	21 931,39 €
Résultat de clôture cumulé à affecter (A-B-C+D)	129 034,10 €	30 007,41 €	-8 076,02 €	82 981,46 €
<i>dont provisions constatées fin 2023</i>	<i>83 003,07 €</i>			

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
 - Compte 110 : report à nouveau : + 82 981,46 euros à incorporer au budget prévisionnel 2024
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécoeurs citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

PJ : rapport du compte administratif 2023 du Conseil départemental



**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,
PERSONNES HANDICAPÉES**

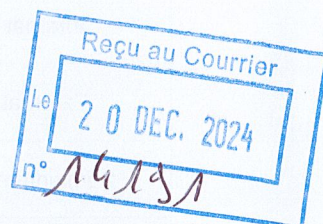
Blois, le **16 DEC. 2024**

Cité administrative
Porte D
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU
Directrice
C.C.A.S. de Vendôme - EAM
37 avenue Georges Clémenceau
BP 20107
41100 VENDÔME

*Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture des services et de l'accueil
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau
Tél : 02 45 50 47 97
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr



OBJET : Examen CA 2023

Madame la Directrice,

Par dépôt sur la plateforme CNSA le 29 avril 2024, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) de l'EAM du C.C.A.S. de Vendôme pour l'exercice 2023. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

A. ANALYSE DU CA

Cette analyse du périmètre du CA est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410009088
- Nombre de places autorisées : 5
- Éléments déposés sur la plate-forme CNSA le 29 avril 2024.

B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT

1. Activité :

Le nombre de journées réalisées se présente ainsi :

Type de prestations	Capacité	BP 2023	CA 2023	Écart	Taux occ %
Internat	1 825	1 775	1 797	22	98,47 %
Externat	0	0	0	0,0	0,00 %
Semi-internat	0	0	0	0,0	0,00 %
Total	1 825	1 775	1 797	22	98,47 %

L'établissement d'accueil médicalisé (EAM) est une unité pour personnes en situation de handicap mental vieillissantes, attenante à l'EHPAD La Clairière des Coutis. Créé en juin 2016, l'EAM est doté d'une capacité de 5 places, toutes soumises à orientation MDPH et habilitées à l'aide sociale.

L'établissement a réalisé 22 journées de plus que celles prévues au budget (+ 44 en 2022).
Aucune entrée ni sortie n'est intervenue au cours de l'année.

Population accueillie :

- 1 homme,
- 4 femmes.

Moyenne d'âge :

- 73 ans pour l'homme,
- 65 ans pour les femmes.

L'ensemble des résidents sont à l'EAM depuis l'ouverture et sont originaires du département.

2. Dépenses :

Les écarts entre le budget autorisé et son exécution par section s'expliquent comme suit :

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	78 781,90 €	56 841,18 €	0,00 €	-21 940,72 €	- 27,85 %
Groupe 2	137 197,05 €	133 337 €	0,00 €	-3 860,05 €	- 2,81 %
Groupe 3	13 487,12 €	12 979,79 €	0,00 €	-507,33 €	- 3,76 %
Total des dépenses	229 466,07 €	203 157,97 €	0,00 €	-26 308,10 €	- 11,46 %

Au global, les dépenses hébergement constatées s'élèvent à 203 157,97 € pour un budget alloué de 229 466,07 € soit une économie réalisée de - 11,46 %.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante réalisées représentent - 27,85 % du budget alloué.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses afférentes au personnel sont inférieures de - 2,81 % par rapport au budget alloué.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont inférieures de - 3,76 % par rapport au budget alloué.

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	BP 2023	CA 2023
Global	3,15	8,20
Ratio d'encadrement	0,63	1,64

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	BP 2023	CA 2023
Direction, encadrement	0,05	0,10
Administration, gestion	0,05	0,00
Services généraux	0,25	1,05
Restauration	0,00	0,00
Socio-éducatif	2,30	4,10
Paramédical	0,00	2,80
Médical	0,00	0,05
Psychologue	0,00	0,10
Autres	0,50	0,00

L'écart est lié au fait que les ETP prévus au BP 2023 ne concernent que l'hébergement et ceux réalisés au CA 2023 comprennent l'hébergement et le soin.

L'absentéisme

Pas de données sur l'absentéisme en 2023.

Chapitres 65/66/68

	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart CA/BP	Evol CA/BP
Compte 655	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 681	6 410,00 €	7 199,52 €	0,00 €	789,52 €	12,32 %
Total	6 410,00 €	7 199,52 €	0,00 €	789,52 €	12,32 %

3. Recettes :

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	224 466,07 €	230 232,75 €	5 786,68 €	2,58 %
Groupe 2	2 100,00 €	73,87 €	- 2 026,13 €	- 96,48 %
Groupe 3	2 900,00 €	2 858,76 €	- 41,24 €	- 1,42 %
Total des recettes	229 466,07 €	233 165,38 €	3 719,31 €	- 1,62 %

Pour mémoire, la notification des ressources pour l'exercice 2023 s'est élevée à 229 466,07 €.

En 2023, l'EAM a réalisé 3 719,31 € de recettes supplémentaires.

Celles-ci découlent principalement des 22 journées de plus que prévues.

La reprise de provision au titre des surcoûts de loyer de 1 900 € est bien réalisée.

	Résultat administratif 2023 Hébergement
Dépenses	203 157,97 €
Recettes	233 165,38 €
Résultat administratif	30 007,41 €

Le résultat administratif 2023 de la section hébergement s'élève à + 30 007,41 €.

Le résultat soin 2023 étant présenté à - 8 076,02 € (sous réserve de validation de l'ARS), **le résultat cumulé hébergement et soin 2023 s'élève à + 21 931,39 €.**

4. Affectation des résultats :

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
 - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
 - A un compte de report à nouveau ;
 - Au financement de mesures d'investissement ;
 - A un compte de réserve de compensation ;
 - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
 - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité.
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
 - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
 - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
 - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Détermination :

Résultat 2023 section hébergement : + 30 007,41 €

Résultat 2023 section soins : - 8 076,02 € (sous réserve de validation de l'ARS)

Report à nouveau 2022 : + 61 050,07 €

Résultat à affecter : + 82 981,46 €

	Compte	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent
		Déficit
		21 931,39 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 Report à nouveau (solde créditeur)	61 050,07 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

	Résultat administratif	82 981,46 €
--	------------------------	-------------

L'affectation du résultat est mise en attente de la décision de l'ARS concernant la section Soins.

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110 Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €
	Dépenses provisionnées pour CP (115922)	0,00 €
	1161 ⁽²⁾ Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾ Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00 €
Affectation en réserves	10682 Excédents affectés à l'investissement	0,00 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
	10686 ⁽⁴⁾ Réserves de compensation des déficits	0,00 €
	10687 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

• Dépenses refusées :

Après étude du compte administratif, il n'est pas relevé de dépenses refusées au titre de l'exercice 2023.

L'établissement présente, conformément à la délibération n°CCD20240416-13 du 16 avril 2024, un résultat excédentaire 2023 d'un montant de 46 160,40 € qu'il propose d'affecter en report à nouveau N+1.

Cependant, conformément au rapport du compte administratif 2022 transmis le 17 mai 2024, le report à nouveau de 2022 s'élevait à + 61 050,07 €.

Ainsi, le résultat administratif excédentaire 2023 d'un montant de + 21 931,39 € doit être cumulé au report à nouveau de 2022, soit un total excédentaire de + 82 981,46 €.

Après étude du compte administratif 2023, l'établissement n'a pas comptabilisé le report à nouveau de 2022 comme présenté dans le rapport transmis par le conseil départemental le 17 mai 2024, soit + 61 050,07 €.

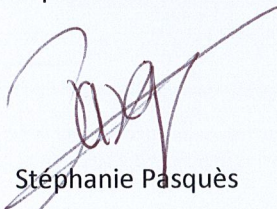
En conséquence, une nouvelle délibération devra être prise par le conseil d'administration du CCAS de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire 2023 d'un montant de + 82 981,46 € (sous réserve de validation de l'ARS) en :

- report à nouveau N+1 (+ 82 981,46 €).

Pour mémoire, le solde de la réserve de compensation des déficits s'élève à 100 773,75 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très distinguées.

La directrice adjointe
de la maison départementale de l'autonomie,



Stéphanie Pasquès

Le chargé de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-08	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) - Subvention 2025 à l'Amicale territoriale vendômoise

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie
- 1 ex. Intéressé(e)

EXPOSE :

La ville de Vendôme a confié le soutien et le suivi des associations au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme.

A ce titre, tout au long de l'année, le CCAS accompagne de nombreuses associations qui interviennent sur le territoire pour accompagner les personnes en difficultés sociales ou vulnérables.

Ce soutien se traduit par un accompagnement en logistique lors de manifestations, en mise à disposition de salles ou de bureaux, en animation de réseaux, en conseils divers mais aussi en soutien financier.

Chaque année au moment du vote du budget principal du CCAS, il est procédé à l'analyse des demandes faites par les associations quant à une aide financière du CCAS pour leur fonctionnement.

C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous la demande déposée ainsi que la fiche synthétique correspondante.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à l'Amicale territoriale vendômoise. Pour mémoire, le budget du CCAS a été établi, sur la base d'une reconduction à hauteur de l'an passé et que la règle fixée pour les autres services gestionnaires dans l'aide aux associations est la reconduction à l'identique de l'an passé sauf raisons exceptionnelles justifiant un soutien particulier.

	Titre de l'association ou de la structure	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024	Demande 2025	Proposition de la commission	Vote du Conseil CA du 31/03/2025
RH	Amicale Territoriale Vendômoise	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	
	Sous total Ressources humaines	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	0,00 €
Total subventions aux associations		1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'attribuer la subvention à l'Amicale vendômoise territoriale pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération n° CCD20250331-09	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : TARIFS / STRATEGIE FINANCIERE : Thés dansants - Tarifs des consommations à compter de 2025 du 1^{er} avril 2025

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
Sylvie BONNET
Alia HAMMOUDI
Patrick CALLU

Jacques CARRILLAT
Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
Nicolas CAVARD
Géraldine BEAURAIN

Absentes ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOCQ donne procuration à Yolande MORALI
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Stéphanie ROUX-BRINDEAU, directrice générale adjointe, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Trésorerie

EXPOSE :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme organise, chaque année, plusieurs thés dansants.

Les thés dansants sont ouverts à tous les aînés, désireux de se réunir autour d'un orchestre qui propose des bals dansants.

Il est demandé un prix d'entrée aux participants, permettant de couvrir une partie des frais engagés ainsi que de bénéficier d'une pâtisserie avec mise à disposition d'une bouteille d'eau minérale pour six personnes.

A cela, s'ajoute un service de vente de boissons dont il convient de définir les tarifs par délibération :

- bouteille de pétillant : 12 euros ;
- verre de pétillant : 2 euros ;
- bouteille de cidre : 5 euros ;
- verre de cidre : 1,5 euros ;
- bouteille de vin rosé : 8 euros ;
- verre de vin rosé : 1,5 euros ;
- petite bouteille d'eau : 1 euro ;
- grande bouteille d'eau : 2 euros ;
- canette de boissons gazeuses : 2 euros.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 31 mars 2025 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI